

Histoire et Archéologie spadoises. Musée de la Ville d'Eaux Villa royale Marie-Henriette SPA.

BULLETIN TRIMESTRIEL



Le Pouhon à Spa - 1817
Gl. de Howen
(Coll. Musée de la Ville d'Eaux, Spa)

Décembre 1984

Le Conseil d'Administration d'Histoire et Archéologie Spadoises a.s.b.l. remplit un douloureux devoir : il annonce à nos membres le décès, survenu le 17 novembre 1984, de son dévoué secrétaire Monsieur Maurice RAMAEKERS.

Tous les amis groupés au sein de l'a.s.b.l. connaissent la part importante prise depuis de nombreuses années par le défunt dans la gestion quotidienne du Musée et dans les diverses manifestations mises sur pied par notre groupement.

Ils connaissent aussi le rôle capital joué par lui dans la publication et l'illustration de notre bulletin. Ils savent combien grande était son érudition. Ils ont pu apprécier l'obligeance avec laquelle il s'efforçait d'aider ceux qui sollicitaient son aide.

Tous nous sommes profondément peints par sa disparition.

Au nom de tous nos affiliés nous exprimons à notre administrateur Madame RAMAEKERS, qui a secondé vaillamment son époux dans toutes ses entreprises et qui l'a soutenu avec dévouement dans tant de moments difficiles, nos sentiments de très profonde condoléance. Notre vive sympathie va aussi aux enfants et aux petits-enfants de notre secrétaire trop tôt disparu.

A.S.B.L.

Avenue Reine Astrid 77 B

4880 Spa

10me année

DECEMBRE 1984

BULLETIN n° 40

S O M M A I R E

Les débuts du Waux-Hall de Spa	Dr André HENRARD	139
La vie au Musée		142
Un procès curieux	Pierre DEN DOOVEN	143
Bois de Spa et horlogerie ancienne	Louis PIRONET	150
Le développement urbanistique, architectural et artistique de deux villes d'eaux en Belgique: Spa et Ostende	P. LOMBAERDE et R. FABRI	157
A Spa en 1781: Une émissaire royaliste auprès des émigrés français	Alexis DOMS	172
Octroi en 1550 par Erard de la Marck de foires et marchés à Sart	Léon MARQUET	181
Varia		186

Nos nouveaux membres.

Mr Michel Béro	Nivelles	Mr Achille Muller	Spa
Mr Jacques Brodure	Spa	Mme Achille Muller	Spa
Mme Jacques Brodure	Spa	Mr Etienne Peeters	Petit Enghien
Mr Philippe Casier	Bruxelles	Mme Louis Vincinaux	F. Amboise
Mr Charles Delrée	Liège	Com.Coord. protection des animaux	Braschaat
Mme Charles Delrée	Liège		
Mme Joseph Dunzer	Spa	Liste arrêtée au 26 octobre 1984	

Cotisation pour 1984

Il reste encore quelques exemplaires du périodique; il est donc encore possible de s'abonner moyennant le versement de la somme de 400 francs au compte 348-0109099-38 d'Histoire et Archéologie. A.S.B.L., Avenue Léopold II, 9, à Spa.

Cotisation pour 1985

Nous prions nos membres anciens de NE PAS verser leur cotisation avant d'y être conviés, c'est-à-dire avec le bulletin de mars prochain ou au moment du passage de nos délégués pour ceux habitant le centre de Spa.

En vente au comptoir du Musée

Nous annonçons par le bulletin de septembre que des séries de huit reproductions de dessins originaux représentant des sites de Spa et des environs étaient en vente au prix de 300 francs.

Depuis lors, une nouvelle série de 5 reproductions de gravures datant de 1839 et concernant Spa et sa région sont proposées, au comptoir pour 250 frs.

Editeur responsable: Histoire et Archéologie Spadoises. ASBL.

Secrétariat: Maurice et Marie-Thérèse Ramaekers. Préfayhai 8. Tél.: (087) 77.17.68
à Spa

Rédaction: Raymond Manheims, Avenue Léopold II, 9. Tél.: (087) 77.13.06. à Spa

Tirage du bulletin: 700 exemplaires. Tous les trimestres.

Les auteurs conservent seuls la responsabilité des articles insérés.

LES DEBUTS DU WAUX-HALL DE SPA

Le bâtiment du Waux-Hall agonise lentement sous nos yeux. Le Conseil d'administration d'Histoire et Archéologie Spadoises a décidé de rappeler à nos membres et au public les titres que possède ce monument au respect -que nul ne lui marchandera parce que le respect ne coûte rien- et à un entretien décent que personne jusqu'ici ne semble disposé à lui accorder.

A Spa, au commencement -c'est à dire dès le milieu du 18è siècle- était le Jeu. Il distrait les malades et occupe les oisifs. Pour y mettre un peu d'ordre, le Prince-évêque Jean Théodore de Bavière accorde en 1751 à l'écossais Hay et à Dubois le monopole des jeux de hasard (5). Les réunions se tiennent chez Hay, au Cornet; elles deviennent illégales à partir du moment où la Redoute reçoit à son tour le privilège du monopole des jeux. Hay et ses amis sont l'objet d'actions policières et pour se défendre ils constituent le 20 avril 1776 un cercle privé sous le nom de Club Anglais (1). Hay et par la suite son neveu et successeur l'avocat Storheaux se trouvent dès lors rangés parmi les ennemis naturels des nouveaux privilégiés (2). Nous les trouverons du côté du Waux-Hall contre la Redoute puis partisans du Salon Levoz contre les deux maisons associées. Il semble que le Club ne cessera jamais de jouer au "Cornet" (1) et J.P. de Limbourg(6) met encore en 1782 ses lecteurs en garde contre les dangers des cercles privés, des "Clubs".

Le 1er octobre 1762 Jean Théodore de Bavière accorde à la communauté de Spa le privilège exclusif des jeux et des bals. Les dirigeants municipaux ayant pris peur des responsabilités encourues, ce privilège est transféré le 20 mai 1763 à Gérard Deleau, apothicaire et à Lambert Xhrouet, tourneur, à qui s'associent le docteur J.P. de Limbourg et Jacques Nizet (4) (5). En 1769, les bâtiments conçus par l'architecte Di neffe sont terminés, y compris les salles de bal et de théâtre: ils reçoivent le nom de "Redoute".

Peu de temps après, un liégeois nommé Bossy bénéficie d'un privilège exclusif analogue pour l'exploitation d'une glacière (3). Les maîtres de la Redoute ne respectant pas son monopole, il considère qu'il a désormais le droit de concurrencer les privilégiés des jeux sur leur terrain. Un nouveau groupe se constitue qui rassemble autour de Bossy (3) E.U. de Fossoul, bourgmestre de Liège en 1771-72; Jean P.R. baron de Sélys-Fanson; Clément de Plomteux, imprimeur du prince-évêque; négociant, bourgmestre de Liège en 1787; Henri Déprez; Lambert

Nagant, chanoine de Saint-Denis; Gilles François Lezaack et son fils Quirin, tous deux juristes et bourgmestres de Spa; J.H. Sandberg, médecin à Spa et enfin Jacques Barthélemy Renoz (1729-1786) qui construisit à Liège les églises Saint-André et des Augustins, à Verviers l'hôtel-de-ville encore debout et à Spa l'hôtel-de-ville sur le marché. Renoz avait étudié à Paris et travaillé avec Soufflot (7). A cette liste on doit ajouter le liégeois de Grady et l'écossais Ogilvy (3). La construction débute en 1770 (4), sous le règne du prince-évêque Charles d'Oultremont.

Les promoteurs bénéficient du soutien des échevins de Liège. Leur entreprise connaît d'emblée un succès considérable. Leurs salons accueillent dès 9h. ou 10h. du matin les buveurs d'eau revenant de la Sauvenière ou de la Geronstère. Dans la grande salle on consomme du café, du thé et on y joue au pharaon (6) (Gerken cité par Body, 1). C'est aussi d'après de Limbourg (6) l'établissement où les personnes de distinction organisent de préférence leurs réceptions et leurs dîners sur invitation. Cette concurrence et ce succès portent ombrage aux exploitants de la Redoute qui souffrent de leur monopole bafoué. En août 1774, le prince-évêque Velbruck rétablit une situation légale en imposant aux deux sociétés de fusionner? Elles vont dès lors coordonner leurs activités.

Hélas la paix rétablie sera de courte durée. Dès la fin de 1774 un certain Noël Joseph Levoz entreprend avec quelques amis la construction d'une troisième salle qui s'ouvre le 8 juillet 1785 et qui concurrence les deux établissements reconnus. La guérilla entre le groupe Levoz et la police du prince-évêque sera longue, émaillée d'incidents divers: perquisitions, fermetures, détention d'armes, enrôlement d'une milice privée, procès innombrables qui secoueront l'opinion publique et seront autant d'arguments pour les révolutionnaires liégeois de 1789.

Dans ce climat agité, le Waux-Hall, maintenant conforme à la loi, prospère. En 1788 il représente à lui seul un capital de plus de 750.000 francs or, égalant la plus riche entreprise verviétoise ou la banque liégeoise la plus importante et rapportant par an 33% des sommes investies (3).

Après 1791, le Waux-Hall partagera la décadence des saisons spadoises. La loi française de 1791 interdisant les jeux ne fut que partiellement levée par celle de 1806 (3). Dans l'intervalle, à l'entrée de l'hiver 1794, le Waux-Hall connut la disgrâce d'abriter un hôpital militaire français pour vénériens (Houyon cité par Body 1). Ces hospitalisés, pour se chauffer, brûlèrent la haute palissade en bois que l'on dressait chaque année à l'automne afin de protéger la façade de l'édifice. L'installation de ces militaires fut l'occasion d'une



Le Waux-Hall à Spa vers 1943.
Cliché A.C.L. Bruxelles

d'une découverte: celle de l'endroit où avait été dissimulé le matériel de l'établissement (rideaux, batterie de cuisine, argenterie) en même temps que les bois précieux de l'ébéniste Charles Lemaître (Houyon cité par A.Body, 1). La population spadoise souffrait du voisinage de ces malades contagieux, mal em-bouchés, occupant leurs loisirs en mettant sur pied des parodies de processions. Ces vénériens furent ensuite transférés à Stavelot où ils s'attaquèrent à l'église abbatiale, puis ce fut l'ancienne abbaye Saint-Laurent Liège qui les hébergea (1).

En 1801, dans la misère générale, survint la fusion des trois maisons de jeux, les biens de la Redoute constituant 3/8 de l'ensemble, ceux du Waux-Hall et du Salon Levoz pour chacun 2/7. Les activités saisonnières ne reprurent vraiment qu'après la chute de Napoléon, en 1816.

En 1822, les bâtiments de jeux furent concédés à Davelouis, les actionnaires du Waux-Hall totalisant 15,5/56 de l'ensemble (5).

Mais nous voici sous le régime hollandais et le Waux-Hall à cinquante ans. Notre projet était de rappeler les débuts du bâtiment: notre tâche est donc accomplie. Sans aucun doute d'autres auteurs apporteront leur contribution à l'hommage que l'a.s.b.l. Histoire et Archéologie Spadoises entend rendre à la seconde en date des maisons d'assemblées de Spa.

Dr André HENRARD

BIBLIOGRAPHIE

- 1) BODY Albin Spa, Histoire et Bibliographie, Réédition de Culture et Civilisation, Bruxelles 1981
- 2) DOMS Alex Guillaume-François de Srorheaux, 1741-1795 -Lelotte, Dison 1977, 24 pp.
- 3) HELIN Etienne Les Jeux de Spa - XLIIè Congrès de la Fédération archéologique de Belgique, Malmédy 1972, 29-56
- 4) JACOB Georges-E. Rue et Promenades de Spa - Rd Culture et Civilisation, Bruxelles 1983, 447 pp.
- 5) LAFAGNE Pierre Essai sur l'histoire des Jeux de Spa - Revue Les Bobelins, n° 3, pp. 107-125
- 6) LIMBOURG Dr J.-P. de - Les Amusemens de Spa, 2 vol. Amsterdam 1782.
- 7) LOMBAERDE P. et R. Développement urbanistique, architectural et artistique de deux villes d'eaux en Belgique, Spa et Ostende. Bulletin d'Histoire et Archéologie Spadoises 1984, n° 4 (décembre) et numéros suivants.

La vie au Musée.

1. Don.

Maître J. Delrée, notaire honoraire, a fait don au Musée de deux oeuvres dues au peintre restaurateur spadois Kerf:

Une vue du temple anglican

Une vue arrière de l'Entrepôt, ancien Hôtel de Ville

Nous remercions le généreux donateur qui n'est pas à son premier don.

2. Calendrier du Musée pour 1985.

Le Musée est fermé du 1er janvier au 15 mars. Fermeture hivernale.

Le Musée est ouvert du 16 au 29 mars, les samedis et dimanches.

du 30 mars au 14 avril (Vacances de Pâques); tous les jours.

du 15 avril au 14 juin, les samedis, dimanches et jours fériés.

du 15 juin au 15 septembre (Saison d'été) tous les jours

du 16 septembre au 31 décembre, les samedis, dimanches et jours fériés.

HORAIRE: les heures d'ouverture sont maintenues comme en 1984
de 14 heures 30 à 17.00 heures.

3. Activités extérieures.

a. Durant les mois de l'été écoulé, le Musée a prêté une douzaine d'affiches anciennes au Musée du Circuit de Spa Francorchamps ouvert depuis cette année à Stavelot. Elles sont rentrées en parfait état et c'est un bon point.

b. Par un prêt de divers objets en bois de Spa prélevés sur nos collections, nous avons participé avec l'Office du Tourisme et la Manufacture de bois de Spa à une exposition dans un grand magasin de la capitale. Cette participation a duré une dizaine de jours en fin septembre.

c. Du 1er au 11 novembre un groupe d'entreprises locales et régionales auront réalisé à SCHEVENINGEN (NL) une promotion " Spa culinair festival ". La Société de Spa Monopole a sollicité notre appui. Quelques beaux spécimens choisis chez nous auront donc fait le voyage aux Pays-Bas.

Par ces activités hors ville nous voulons prouver qu'un Musée doit aussi montrer ses richesses et pas seulement laisser accumuler sur elles la poussière des ans !

Maurice RAMAÏKERS

PROCES CURIEUX.

(Suite H.A.S. Septembre 1984)

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un juge de paix récusé.

M. le notaire Aerts refuse d'être jugé par M. le juge de paix de Spa pour "suspicion légitime".

Un incident très intéressant s'est produit hier à l'audience du tribunal de police de Spa.

Tous les automobilistes connaissent l'extrême sévérité de M. le juge de paix de Spa.

Or, ce magistrat, dans une récente affaire, avait annoncé en pleine audience qu'il se montrerait plus sévère encore que par le passé, à cause d'une protestation d'automobilistes liégeois contre la sévérité spadoise.

Et bien, M. le notaire Auguste Aerts, qui était appelé devant ce même juge pour excès de vitesse (21 kilomètres à l'heure), à Theux, a annoncé qu'il avait demandé à la cour de cassation son renvoi devant une autre juridiction pour suspicion légitime de M. le juge de paix de Spa.

Voici, du reste, le compte-rendu de cet incident, à peu près unique dans les annales judiciaires.

C'est maître Julien Warnant, fils, qui défendait M. Aerts, et tous deux doivent être félicités d'avoir eu recours à cette procédure, qui vaudra peut-être une meilleure justice pour les automobilistes.

Après que M. Aerts a répondu à l'appel de son nom, Me. Warnant ayant prié M. le juge de vouloir bien lui donner la parole pour quelques considérations spéciales à lui soumettre s'exprime ainsi:

"Monsieur le juge, si , avant l'ouverture des débats dans cette

affaire, je me suis permis de vous demander un moment la parole, c'est en raison de circonstances particulières qui sont intimement, indissolublement liées à une bonne distribution de la justice et au droit incontestable qu'a tout prévenu de présenter sa défense avec le maximum de garanties possible.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que nous nous trouvons ici en matière pénale et que toute affaire pénale revêt toujours un caractère de grande gravité.

Je sais qu'on pourrait m'objecter qu'il ne s'agit, en somme, dans l'espèce, que d'une simple contravention, et que si même une pénalité était infligée à M. Aerts, elle ne revêtirait jamais une importance bien considérable. A cela M. le Juge, je répondrai que si vous pensez devoir appliquer une amende à M. le notaire, cette peine aura quand même un caractère de grande gravité.

Si, en effet, une simple amende est appliquée, ne fut-elle que d'un franc, c'est une atteinte portée à la propriété du prévenu, et si la condamnation est imméritée, ce franc d'amende que l'on fera payer à un innocent constituera un déni de justice qui se traduit par une réelle spoliation.

Mais le danger peut être plus grand encore, et ce danger se présente dans le cas actuel, puisque, en cette matière, vous pouvez aller jusqu'à infliger à mon client plusieurs jours d'emprisonnement.

Cela devient alors une atteinte à la liberté du citoyen - à la liberté individuelle - à l'intégralité de la personne humaine.

Vous voyez donc que toute affaire pénale comporte, en réalité, un très grand caractère de gravité, et c'est pourquoi une condition fondamentale s'impose : c'est que le prévenu soit entouré de toutes les garanties possibles et imaginables au point de vue de la défense.

Il faut avant tout que la magistrature se place très haut, il faut que la moindre suspicion, si légère soit-elle, ne puisse l'atteindre dans cette impartialité, il faut enfin que le prévenu ait

dans la magistrature qui est appelée à se prononcer sur le fait qui lui est imputé une confiance complète, intégrale et absolue.

Et bien ! ceci posé, M. le juge, je suis forcé de vous dire que M. le notaire Aerts, pour des raisons spéciales que vous allez connaître dans un instant, ne peut avoir, -en matière d'automobile s'entend- une confiance illimitée dans votre mentalité, qu'il estime très spéciale.

Que voulez-vous, c'est humain cela !

C'est aussi parfaitement légal, c'est la loi !

C'est si vrai que le Code a prévu, je le répète, les cas de récusation et le renvoi devant un autre tribunal, pour cause de suspicion légitime, et c'est ce que demande M. le notaire Aerts.

C'est, Monsieur le Juge, inspirés de ces sentiments qui animent mon client que nous nous sommes adressés à la Cour de Cassation dans les termes que voici...

A ce moment, Monsieur le Juge interrompit Me. Warnant et voulut remettre l'audience à l'après-midi.

Me Warnant qui a conservé pendant toute cette discussion la plus exquise politesse, s'y oppose, demandant à conclure, ce qu'il fit aussitôt en ces termes :

"Plaise à Monsieur le Juge

"Attendu que le prévenu Aerts s'est adressé à la Cour de cassation en vue d'obtenir son renvoi devant un autre Juge de Police, ainsi que cela est prouvé par les pièces versées aux débats.

"Que cette requête est basée sur les prescriptions du Code d'instruction criminelle en ce qui concerne le renvoi devant un autre Juge pour cause de suspicion légitime.

"Attendu que dès lors et conformément à la loi, il y a lieu de surseoir tant à l'instruction qu'au jugement de la présente affaire Aerts, de renvoyer l'affaire à une date indéterminée.

"signé : Aerts"

J'ajoute que, pour me conformer au Code d'Instruction Criminelle,

j'ai amené ici l'huissier Walther, de Verviers, qui va signifier à M. le Greffier l'exploit qui vous est destiné."

M. le Juge. Nous sommes tout-à-fait d'accord
Cependant, il faut que M. Aerts comparaisse.

(s'adressant au prévenu)

C'est bien vous qui êtes le fils de Marie-Charles-Libert-Auguste Aerts et de Julie-Henriette-Joséphine Leurs.

M. Aerts. Oui.

M. le Juge. Je veux vous faire maintenant remarquer que je ne suis pas seul à avoir des idées préconçues, car, à Florennes, le prévenu a été condamné à 50 francs d'amende, à Louvain, à 50 francs d'amende également pour excès de vitesse encore. Vous voyez donc que moi, qui n'ai pas encore donné mon avis, je ne suis pas plus suspect qu'un autre...

Me. Warnant. Ce ne sont pas ces affaires de Florennes et de Louvain qui doivent être jugées, mais bien celle de Theux. Au reste, je m'expliquerai devant le juge qui sera déclaré compétent.

M. le Juge. Je le sais, mais je dis que le prévenu a des antécédents et je tenais à le faire observer.

Me. Warnant. Nous discuterons tout cela. L'affaire est remise indéfiniment.

M. le Juge. Pas du tout !

Me. Warnant. Je suis à votre entière disposition. Mais il faut cependant que la Cour de Cassation ait le temps de statuer. Vous pourriez remettre à un mois par exemple... Quant à la requête à la cour suprême, puisque vous vous opposez à ce que j'en donne lecture, je pourrai vous en remettre une copie.

D'accord avec le défenseur, M. le Juge remet l'affaire au 8 septembre.

Voici le texte de la requête signifiée par M. le notaire Aerts à la Cour de Cassation :

28 juin 1909.

A Messieurs le Président et Conseillers près la Cour de Cassation de Belgique.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Je suis cité par exploit d'huissier Devillers en date du 16 juin 1909 à comparaître devant Monsieur le Juge de police du canton de Spa, le mercredi 30 juin pour avoir :

"A Theux, le 27 mai 1909, circulé avec une automobile à une vitesse supérieure à 10 kilomètres à l'heure dans la traversée des agglomérations."

Je crois légitimement pouvoir prier la Cour de Cassation, et ce conformément aux prescriptions édictées par le Code d'Instruction Criminelle de bien vouloir me renvoyer devant un autre Tribunal de Police et ce pour les raisons suivantes qui justifient incontestablement ma légitime suspicion.

1° Le 20 février 1909, une protestation était adressée au Conseil communal de la ville de Spa; cette protestation était signée de 22 automobilistes.

Avec mes amis, je signai cette pièce, dont un considérant est ainsi libellé :

"Considérant que cette exagération (il s'agit d'une sévérité exagérée de la part de la police de Spa) est nettement prouvée par le fait que la plupart de ces personnes n'ont encouru aucune contravention dans les autres communes du Royaume.

Considérant que cette attitude de la police de Spa a des conséquences d'autant plus graves qu'elle est régulièrement sanctionnée par les jugements de M. le Juge de paix de cette ville.

Les signataires se plaignaient donc de la police spadoise et de la sévérité excessive de M. le Juge de Paix.

2° Depuis lors, la jurisprudence du dit Juge s'est encore aggravée, ainsi cela résulte des jugements intervenus;

3° Monsieur le Juge ne cache pas du reste, nullement son ressentiment à l'égard des automobilistes.

Il y a quelques jours se déroulait à l'audience le fait suivant attesté dans une lettre que je possède et qui, par Maître G. De-guise, avocat près la Cour d'appel de Liège, a été adressée à mon conseil, Maître Julien Warnant, fils, avocat près la cour d'appel de Liège.

Voici copie de cette lettre :

26 juin 1909.

Mon cher confrère,

Maître J. Warnant.

Comme suite à votre lettre du 25 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je ne vois absolument aucun inconvénient à vous relater l'incident qui s'est passé à la Justice de Paix de Spa et auquel vous faites allusion.

Il est exact que M. le Juge de Paix de Spa, à propos d'une affaire d'excès de vitesse, suivie à charge de M. Sauvenière, de Ver-viers, et de M. Piedboeuf, soi-disant civilement responsable m'a déclaré en pleine audience, à la suite d'une condamnation de 100 francs d'amende prononcée par défaut contre Sauvenière, qu'aupa-ravant il se montrait fort indulgent dans l'application de la peine, mais que depuis l'envoi de la protestation, signée par quantité d'automobilistes au Conseil communal de Soa et à la suite du boycottage de Spa par ces Messieurs, il se montrait beaucoup plus sévère.

Ainsi, ajouta-t-il, les automobilistes en seront arrivés à une solution toute différente de celle qu'ils attendaient.

C'était dire nettement et tous l'on senti, qu'il y avait là un parti-pris incontestable qui constituait une riposte à la péti-tion adressée au Conseil communal de Spa.

Singulière justice que celle qui use de représailles !!

Voilà, mon cher confrère, à peu près textuellement les paroles de M. le Juge de Paix de Spa, qui ont été prononcées publiquement devant tout le monde.

Recevez, mon cher confrère, l'expression de mes meilleurs sentiments. Signature : G. Deguise.

Nous ignorons l'issue de ce procès et si M. le notaire Aerts a obtenu satisfaction. Ceci importe peu, car ce que nous avons voulu montrer c'est l'état d'esprit qui régnait à cette époque. L'automobiliste qui de nos jours est véritablement le roi de la route, était, il y a encore quelque septante ans, un être à part, très dangereux, se croyant placé au-dessus de la loi, cette loi qui limitait sa vitesse à 10 kilomètres à l'heure non pas seulement dans les agglomérations, mais même à la campagne, et que le glaive de la justice poursuivait avec férocité.

Pierre Den Dooven.

ERRATUM au bulletin de septembre 1984; page 113.

La phrase débutant à la 16ème ligne par: " Hêtre Devant Staneux...
doit être supprimée et remplacée par:

"Hêtre Devant Staneux, chêne de Poleuheid, Pointu:hêtre, chêne du rendez-vous jalonnent l'antique chemin, ses diverticules et anastomoses, de Theux à Sart par le rue de Chawion et la croix Brognard, tandis que le chêne de la Vierge Marie, le hêtre du chasseur et le chêne du Chencul forment repères de la vieille voirie vers Spa.

BOIS DE SPA ET HORLOGERIE ANCIENNE.

=====

Dans la foulée de sa tradition de mécénat, la Société Générale de Banque a organisé, du 26 janvier au 8 avril 1984, une exposition intitulée : "La mesure du temps dans les collections belges" dans son centre de la rue Ravenstein à Bruxelles.

Un groupe d'esthètes érudits et de collectionneurs passionnés ont rassemblé tous ces objets provenant de collections privées et de musées nationaux.

Un luxueux catalogue illustré de photos de qualité agrémenté et commenté la visite.

Sont groupés tout d'abord les instruments non mécaniques : Sphères armillaires de la Renaissance (instruments astronomiques représentant le mouvement des astres), astrolabes ou représentation plate de la sphère, armillaire, cadrans solaires, nocturlabes ou cadrans pour connaître l'heure aux étoiles, nécessaires astronomiques et gardes-temps : sabliers, calendriers...

Puis vient l'horlogerie mécanique : des montres antiques de la Renaissance à une aiguille aux montres à boîtiers en or émaillé de pastorales polychromes et aux chronomètres de marine, pendules et horloges de table, horloges à gaine, régulateurs, etc...

Parmi les pièces exposées, un nom attirera notre attention : J.Ph. Damblève, Spa qui fabriqua cette montre de poche en or uni en 1795, d'un diamètre de 5,6 cm et monographiée au n°297 du catalogue.

Les aiguilles sont en or sur un cadran émaillé blanc.

De multiples indications lisibles sur trois cadrans donnent les heures et les minutes, les quantièmes, les jours de la semaine et les mois de l'année.

Le réglage avance-retard se fait par raquette. L'échappement comprend une roue de rencontre, fusée et chaîne.

Connaissant de rares pièces d'horlogerie, dont l'ébénisterie et la décoration picturale sortent de l'atelier des anciens artisans spadois, nous vîmes avec plaisir un beau cartel signé H. Sarton, offrant des similitudes avec l'exemplaire reposant au musée de Spa et enseigné "Vernis Martin" au n°411 du catalogue; le propriétaire éclairé par nos remarques reconnut avec nous qu'il s'agissait bien d'un ouvrage de Spa.

Monsieur Bernard Daubersy, photographe à Bruxelles, prit un cliché artistique de la pendule.

Il nous l'adressa aimablement pour illustrer cet article.

Description de ce cartel à cabinet en bois de Spa.

Le mot cartel vient de l'italien "Cartello" signifiant affiche et désigne une pendule encadrée s'appliquant sur un mur, qui fit fureur de la fin du règne de Louis XIV à celui de Louis XV.

Ce cartel d'applique sur socle comprend un mouvement à fusée et chaîne (°), la sonnerie des heures et des demies retentit au passage des aiguilles Louis XV.

Le cadran en émail blanc est signé H. Sarton à Liège.

Le socle et le cabinet sont en bois peint à la gouache, verni et poli à la manière des ouvrages de Spa; la décoration florale est de roses et de feuillages sur fond d'apparence vert sombre. Il est possible que l'application de nombreuses couches de ver-

°) La fusée est une pièce en forme de cône, creusée de bas en haut d'une rainure en spirale destinée à recevoir la chaîne. Cette pièce fut utilisée pendant plusieurs siècles pour équilibrer la force de développement du ressort moteur.

Elle en régularise la tension selon que l'effort se produit sur le petit diamètre (sommet du cône) ou sur le plus grand (base), le ressort ayant plus de force au début du développement qu'en fin de course.

nis jaune à l'alcool sur un fond de teinte bleue ait donné une couleur verte.

Sur le socle est représentée une scène cynégétique : Un chien de chasse assis observe deux pièces de gibier à plumes posées sur une carnassière, contre laquelle est appuyé un fusil de chasse.

L'allure générale est de style Louis XV, toutefois la présence d'un ornement en bronze doré en forme de noeud Louis XVI conduit les spécialistes à dater cette oeuvre des environs de 1790. Les ornements en bronze doré à la flamme sont de belle qualité: Agrémentés des fleurettes liégeoises, ils forment une dentelle de rinceaux déliés et de rocailles élégantes dont les courbes ouvertes s'opposent les unes aux autres.

Deux colombes aux ailes déployées, se regardant, l'une au sommet, l'autre sous le cadran de cette pièce d'horlogerie font penser à un cadeau de mariage munificent.

La dépose des bronze et le dévernissage précédant la restauration de la peinture, permettrait peut-être de découvrir la signature de l'artiste.

Hubert SARTON (1748-1828), horloger de son Altesse le Prince-Evêque.

Ainsi signait ses oeuvres, parfois, le plus célèbre des horlogers du Pays de Liège choisi "premier mécanicien du prince Charles de Velbruck".

Tout d'abord apprenti chez son oncle Dieudonné SARTON, il se perfectionna ensuite à Paris dans l'atelier du réputé Pierre LEROY (1715-1785), premier horloger du roi de France.

Il passa maître-horloger en 1772 à l'âge de 23 ans.

En 1772, il s'établit à Liège. Protégé par le Prince-Evêque Charles de Velbruck, il exécute des pendules à cadrans multiples. Le duc Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas et curieux d'horlogerie acquit sa grande pendule astronomique à six cadrans



Cartel à cabinet en bois de Spa
Photo Bernard DAUBESY, 1050 Bruxelles

oeuvre la plus remarquable du maître SARTON qui valut à son auteur le titre d'horloger-mécanicien de ce prince, et aussi un cadran manuel de l'équation du temps servant à régler les pendules et les montres sur le mouvement du soleil.

Il fut artisan de montres de poche astronomiques, de cartels, de pendules et d'horloges.

Il inventa une "montre se remontant par le seul mouvement qu'elle reçoit en étant portée" puis un carillon d'un genre absolument nouveau, exécutant, à deux parties, des airs très variés sur 72 mesures, dans lesquels les forte-piano étaient rendus avec délicatesse et précision, et aussi "un nouveau mode d'échappement pour les pendules".

Sa science étendue de la mécanique et son talent d'inventeur lui valurent la célébrité et la notoriété en d'autres domaines.

En 1775, il combina "une machine pour l'extraction du charbon de terre" et ensuite : -Une machine hydraulique pour remplacer avec économie celle qui avait été construite à Marly par RENKIN.

- "Un fauteuil mouvant à volonté" à l'usage des malades.
- Un moulin à vent pouvant tourner horizontalement dans les deux sens opposés.
- Une machine hydraulique destinée à la Hollande propre au dessèchement des marais et à l'évacuation des eaux, etc....

Ayant épousé Marie-Josèphe LHOEST, membre d'une famille d'horlogers réputés dont il eut huit enfants, il décéda à Liège en 1828, à l'âge de 80 ans.

Il fut l'un des plus grands artistes-horlogers de son temps.

L.J. LAGUESSE lui succéda et travailla à Paris de 1810 à 1813.

Dans la descendance d'Hubert SARTON, nous trouvons des horlogers : trois arrière-petits-fils : Edouard (1847-1913), Joseph (1848-1919) et Adolphe (1857-1917) ainsi que Armand né en 1874 fils d'Edouard.

Les principaux artistes horlogers-mécaniciens liégeois.

- Georges HUISMANS, le premier cité en 1523, qui termina une nouvelle horloge pour la cathédrale St.-Lambert en 1527.
- Arnold MOES (1598-1620) et son fils Jean.
- Jean-François KNAEPS dont on connaît une belle horloge à carillon d'intérieur, datée de 1698.
- La lignée des DEBEFVE (ou de BEEFE); Befve est un hameau proche de Thimister.
Un DEBEFVE est horloger dans le Limbourg dès 1550.
Puis viennent Henri et Jacques Cloës DEBEFVE (1580-1652).
- François de BEEFE, né à Thimister en 1663 exerça à Maestricht; il eut deux fils, Gilles né en 1694 et Jean, né en 1697 qui furent horlogers notoires. Gilles eut comme fils Nicolas, horloger liégeois de grand talent.
- Nicolas JACQUET cité en 1769 à qui le Prince-Evêque décerna le titre de "Horloger-mécanicien de son Altesse le Prince, contemporain de Hubert SARTON.
- Emile ROUMA, fils de Gilles connu de 1769 à 1793.
- Paul CONRARD "Horloger au vieux pont d'Arches" en 1764.
- Mathieu ROSSIUS dont il existe une horloge signée en 1736.
- Nicolas LHOEST et ses descendants connus de 1775 à 1800.
- Nicolas BOTTY (ou BÔTY, ou BOTY) maître horloger en 1771 et son fils, Mathieu-Joseph.
- J.G. AERTS et André HUBIN connus dans la 2ème moitié du XVIIIe siècle.
- Auguste GERARD né à Namur en 1813, encore actif en 1883.
- Edouard SMETS (1820-1907).

Nous devons citer aussi ces artisans herviens qui produisirent au XIXème siècle ces nombreuses horloges en gaine campagnardes, à cadran rond et à mouvement liégeois, connues sous le nom d'horloges de Herve.

Puisse l'énumération des patronymes ci-dessus aider un lecteur à retrouver la signature d'un artiste horloger-mécanicien liégeois

sur le cadran d'une montre de poche, d'une pendule, d'un cartel ou d'une horloge en gaine conservée dans la famille, reléguée dans le grenier des grands parents ou découverte dans la boutique d'un brocanteur !

Autres horloges et pendules à décoration spadoise.

Le musée de Spa conserve un cartel Louis XV au cabinet et au socle décorés de roses sur fond vert, agrémentés d'appliques en bronze doré et signé H. Sarton.

Monsieur Robert Paquay, éminent collectionneur d'ouvrages en bois de Spa, possède un cartel dont le décor floral est signé L.Lecomte, peintre, né à Spa en 1745 qui décora de roses les portes du petit tabernacle de l'église de Becco (La Reine) meuble qui provient du couvent des capucins de Spa.

La signature était très rare à l'époque et cela permet de reconnaître d'autres bois de Spa peints par cet auteur tant sa manière de peindre les fleurs est particulière ; les bouquets étant lâches formés de fleurs séparées les unes des autres. (Peintres, décorateurs, tabletiers, tourneurs et autres artisans de 1750 à la révolution - R. Paquay, H.A.Sp. 15/12/1976 p.20).

Dans la belle exposition "Trois siècles de bois de Spa" organisée au musée de la vie wallonne à Liège en 1967, se trouvait une magnifique horloge en gaine à décor chinois doré en relief sur fond jaune et bleu, au mouvement signé de Jacobus Piron à Spa, datant du début du XVIIIème siècle et appartenant au même collectionneur.

Monsieur Joseph Philippe, ancien conservateur des musées de Liège, a décrit une horloge en gaine rehaussée de peintures, chef d'oeuvre Régence liégeoise, dans le bulletin de l'Institut Archéologique liégeois (H.A.Sp. 15.09.1976, p.16) , mise aux enchères à Londres, chez Christie, le 29 juin 1972, au mouvement signé du Liégeois Gilles de Beefe, né en 1694, appartenant à une célèbre lignée d'horlogers liégeois.

"La peinture couvre tous les plats. Sur la face principale de la tête, ce sont un décor floral avec des guirlandes et des jetés de fleurs, et un paysage-avec ruines, un amour chasseur et un dieu fleuve-traités comme les bois de Spa... Au haut et au bas des deux faces latérales du corps central et non sans parenté avec le motif réticulé Louis XIV bien connu, le décor quadrillé se retrouve aussi sur les bois de Spa où les grandes pièces de mobilier sont rares... Il y a en plus le magnifique mouvement d'horlogerie, à échappement à ancre, posé sur un chevalet lui-même décoré.

Ce mouvement comporte un carillon mécanique à dix-sept timbres avec quarante et un marteau frappant le quart à l'aide d'un barillet à ressort et une boîte à musique à six airs..."

D'autres exemplaires d'horloges de palier, de pendules et cartels en bois peint ornés de motifs en bronze doré, répertoriés sous le terme "verniss Martin" pourront peut-être se révéler être d'origine spadoise à l'observateur expert et attentif.

L. Pironet.

Bibliographie :

- Phœlien, Florent : L'horlogerie et ses artistes au Pays de Liège
- La mesure du temps dans les collections belges. Cat. expos.Soc. Gén. de Banque, 1984. Ed. J. Verbruggen, 1700 Asse.
- Trois siècles de bois de Spa. Musée Vie Wallonne. Liège 1967.

LE DEVELOPPEMENT URBANISTIQUE, ARCHITECTURAL ET ARTISTIQUE
DE DEUX VILLES D'EAUX EN BELGIQUE : SPA ET OSTENDE .

=====
Dans notre bulletin de mars 1983 a paru un article concernant "L'emploi d'une partie des fonds de Spa à l'embellissement de la ville d'Ostende." Son auteur est Monsieur Piet LOMBAERDE d'Anvers. Sur la foi de l'intérêt dont certains de nos lecteurs nous ont fait part, nous avons demandé à l'auteur s'il ne disposait pas d'un autre texte.

Nous avons le plaisir de vous présenter une étude qui doit s'étendre sur plusieurs bulletins successifs. Nos lecteurs en apprécieront la qualité.

Monsieur Piet LOMBAERDE est docteur en Urbanisme et professeur d'Histoire de l'urbanisme à l'Institut Supérieur d'Architecture de l'Etat à Anvers. Son épouse, née P. FABRI est licenciée en Histoire de l'art et est professeur d'Histoire de l'Art au même Institut anversoïis.

Le texte que nous vous offrons fait partie des "Actes du Colloque International des villes d'eaux européennes", tenu en juin 1981 à San Pellegrino Terme, en Italie. Il est inédit à ce jour.

Sous le titre original de :

CONVEGNO INTERNAZIONALE : STILE E STRUTTURA DELLE CITTA
TERMALE D'EUROPE - SAN PELLEGRINO TERME - 16-18 GIUGNO
1981.

L'article se compose de deux parties : la première concerne le développement urbanistique de Spa et d'Ostende du XVIIIe siècle jusqu'au début du vingtième siècle; la deuxième partie traite de l'évolution architecturale et artistique durant une période similaire et se réfère aux mêmes villes d'eaux belges.

A. La conception de ville d'eaux dans le développement urbain de Spa et d'Ostende, ou la croissance d'une politique d'aménagement du territoire.

En Belgique, trois cités se vantent du nom de "ville d'eaux" : ce sont Ostende, Spa et Chaudfontaine. Comme son nom le fait supposer, cette dernière ville possède des sources d'eau chaude. Pourtant, ce n'est que la ville de Spa, principalement au XVIII^e siècle - grâce à l'intervention des princes-évêques de Liège-, ainsi que la ville d'Ostende à la fin du XIX^e siècle, par l'initiative et la ténacité du roi Léopold II, qui feront l'histoire des villes d'eaux belges. Un changement dans l'usage et la valeur de l'eau a encouragé un transfert d'intérêts et d'investissement de capitaux de la région des Ardennes vers la côte de la mer du Nord. Conforme au succès des villes balnéaires en Angleterre, telles que Brighton, Hastings et Eastbourne, qui succédaient aux villes d'eaux telles que Bath, Cheltenham, Royal Leamington Spa et tant d'autres, la Belgique suivait ce mouvement par un développement imprévu à la moitié du XIX^e siècle du port d'Ostende comme ville d'eaux, à l'encontre de l'ancienne ville de Spa.

Comme le professeur Cannadine l'affirmait dans son ouvrage sur l'aristocratie et les villes en Angleterre durant le XIX^e siècle, l'aristocratie ainsi qu'une nouvelle bourgeoisie très entreprenante, entrevoyaient dans le développement de villes de loisirs à la côte, un nouvel essor pour des transactions et des spéculations foncières importantes (1).

Avant de démontrer la continuité dans le développement des villes d'eaux en Angleterre, ainsi que dans celui de la ville d'Ostende, causé par le changement de conception à propos d'une ville d'eaux, il faut se rappeler que l'influence s'exerça plutôt en sens inverse au courant du XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècle.

Dans l'Angleterre de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle, il convenait de fréquenter les sources du Pouhon et de la Géronstère dans la ville de Spa. Ainsi, on lit dans le "Life

and Time of Sir T. GRESHAM (1565), le souci de l'auteur de ne pas pouvoir se rendre à Spa (2). William SLINGSBY qui découvre en 1571 la valeur médicale des eaux à Harrogate, affirmait que les eaux de Spa et de cette ville avaient le même goût (3). Aussi, Harrogate fut-elle la première ville anglaise qui reçut le nom de "Spa-town". En 1725, on lit dans un ouvrage consacré aux lettres de SWIFT, l'auteur des Voyages de Gulliver, qu'un docteur anglais envoie régulièrement plusieurs de ses patients à Spa pour y boire à la fontaine de la Géronstère (4). En effet, l'eau de la Géronstère ne pouvait être mise en bouteille. Cette fontaine était connue, grâce à la visite de PIERRE-LE-GRAND, qui y fit en juin 1717 une cure célèbre selon les annales de cette ville. De l'attestation délivrée par ARESKIN, le premier médecin de Sa Majesté Czarienne, il appert que l'effet de la source de la Géronstère était supérieur aux sources spadoises (5).

Cette source se trouve à trois quarts de lieue du centre de la ville. Une autre source très célèbre est celle de la Sauveniè-re, la plus ancienne et autrefois la plus fréquentée des fontaines de Spa. Avec la source du Pouhon, l'histoire de Spa commence vers l'an 1326 date à laquelle, selon la légende, un maître de forge, Collin LELOUP, exploita cette source aux environs du vieux bourg de Spa (6).

C'est autour de cette source que va se développer, pendant les siècles à venir, le nouveau Spa. Les autres sources sont celles du Prince de Condé, du Tonnelét, de Groesbeeck et de Barisart. Toutes ces sources, ainsi que d'autres, se trouvent sur les pentes douces et longues du côté sud de la ville (7). Le goût du public pour les voyages, les promenades, ainsi que le succès des vertus thérapeutiques des sources carbo-gazeuses prenait une réelle importance, à cause de la nouvelle mode de la Renaissance quant aux mérites de l'application thermale en médecine.

Le mot "Spa" devient, au cours du XVIII^e siècle, grâce à l'Anglais SHERIDAN, l'appellation courante pour indiquer une fontaine minérale ou une source aux propriétés médicales. Au

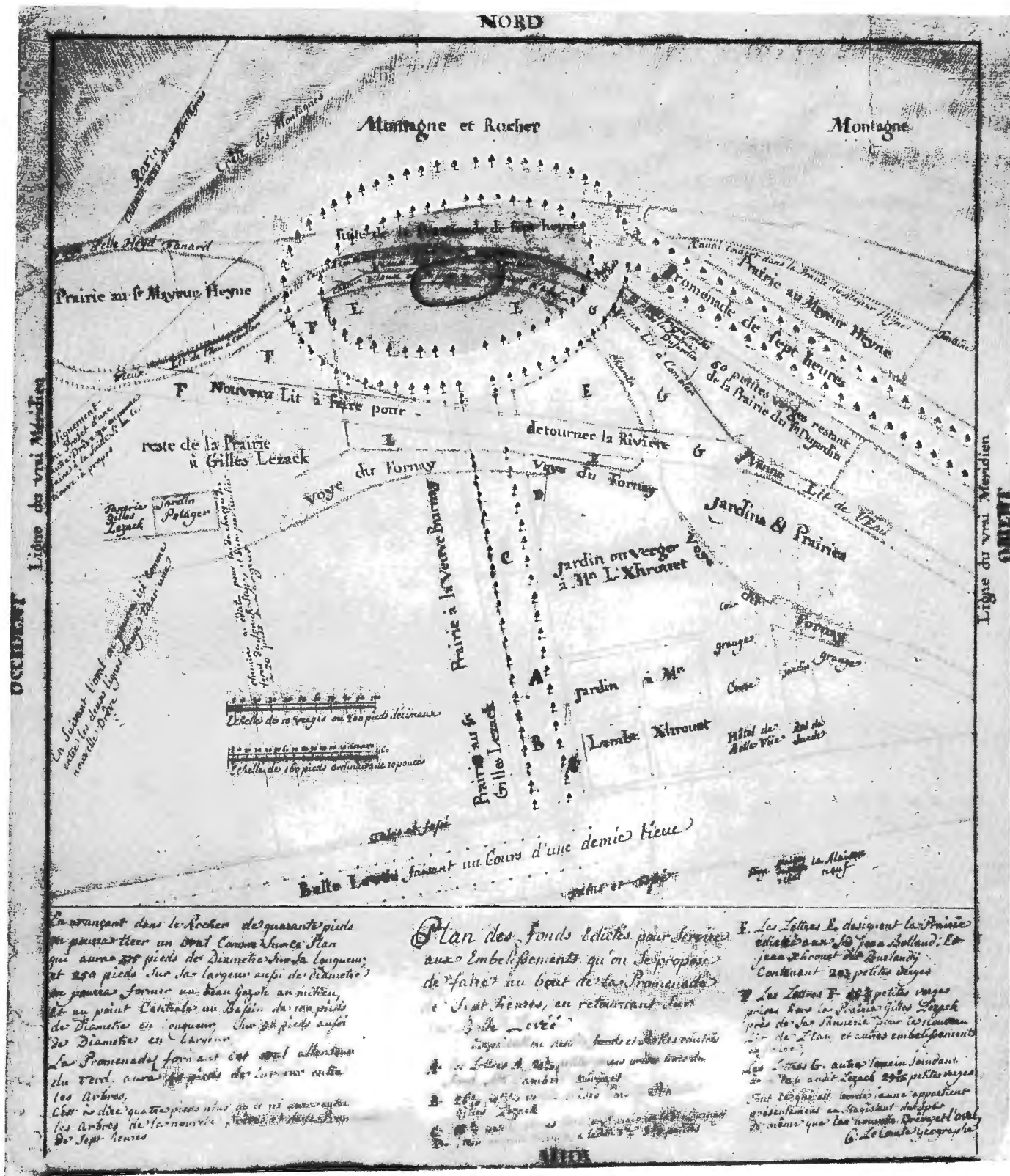
XVIIIe siècle, par contre, le mot "Spa" obtint une signification nouvelle qui désignait toute ville possédant une source minérale, voire naturelle, ayant aussi des valeurs thérapeutiques.

Au XIXe siècle, et même à présent, le nom de "Spa" désigne une station de thermalisme et de loisirs dans les pays anglo-saxons.

Revenons, après cette introduction, à la signification d'une "ville d'eaux" dans le développement urbain de Spa, durant la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Quelques cartes, dessinées par des géomètres-arpenteurs jurés, nous aident à reconstituer cette idée de la ville au XVIIIe siècle (8). Sur la première carte topographique de Spa et de ses environs, - carte dressée par le géomètre juré J. COLLIN en 1787-, on voit très distinctement le bourg de Spa dans la vallée du Wayai, petite rivière qui relie l'ancienne ville de Theux à la commune de Sart. Un autre ruisseau, dit la rivière du vieux Spa, se jette dans le Wayai à la hauteur de la route nationale Liège-Malmedy. L'alignement dans la direction de Liège et dans celle de Malmédy jusqu'à la hauteur de la source de la Sauvenière date seulement de la seconde moitié du XVIIIe siècle, ainsi que nous le montre la carte figurative et géométrique dressée par Léonard BOULANGER en 1779. On voit distinctement les terrains qui seront incorporés dans la nouvelle chaussée entre Spa et la source de la Sauvenière.

Une autre avenue rectiligne conduit de la route de la Sauvenière au Waux-Hall, seconde maison de jeux ayant été construite quelques années après celle de la Redoute, située le long de la Grande Rue ou Rue de l'Assemblée. En effet, le prince-évêque de Liège, Jean Théodore de BAVIERE, autorisa en 1762, l'administration communale de construire deux "Salles d'Assemblées", une pour le jeu et une autre pour les bals (9). Un second bâtiment de jeux, le Vaux-Hall, juste aux abords de la ville, longe la route de la Géronstère. Une belle avenue baroque relia cet établissement de divertissement à la route de la Sauvenière. L'im-



Projet de création d'un « salon de verdure » au milieu du Parc de Sept-Heures (seconde moitié du XVIII^e siècle)

plantation opportune du Vaux-Hall et son aménagement global furent projetés par l'architecte-urbaniste liégeois Jacques Barthelémy RENCOZ (10). Elle témoigne de la préférence donnée au versant sud de la vallée du Wayai. Ici se regroupent la plupart des chemins conduisant aux différentes sources des environs de Spa : la Géronstère, le Barisart, la Sauvenière et la fontaine de Groesbeeck (11).

A côté des sources et des fontaines, le premier attrait de Spa était le jardin des Frères Capucins (12). Hommes et femmes étaient admis dans le jardin, qui était par excellence le rendez-vous des bourgeois et bourgeoises de Spa, ainsi que celui des visiteurs étrangers. Le bourgmestre de Liège, Walther de LIVERLOOS, avait inséré cette permission lors de la donation pour l'aménagement du jardin (13).

Sur la carte, dite des frères CARC, on aperçoit très distinctement le grand jardin français des Capucins, en forme de rectangle entouré d'une double haie de charmilles. Au milieu du jardin, est implanté un curieux bassin, surmonté d'un Christ, dont les plaies des pieds, des mains et du côté crachaient de l'eau. Cette forme de jardin se rencontrait quatre fois autour de la fontaine centrale. Quatre tonnelles d'ifs furent placées au centre de chacun des quatre parterres en forme d'échiquier.

Avant que les promenades de Spa aient été aménagées, le jardin des Capucins faisait fonction de promenade publique où il était agréable de flâner et de se reposer dans un cadre de verdure et de tranquillité après la visite aux différentes sources. C'était le seul endroit de ce genre à Spa, avant que les prairies, dites de sept-heures et de Quatre-Heures aient été aménagées - sous l'influence du prince-évêque de Liège - en promenades publiques.

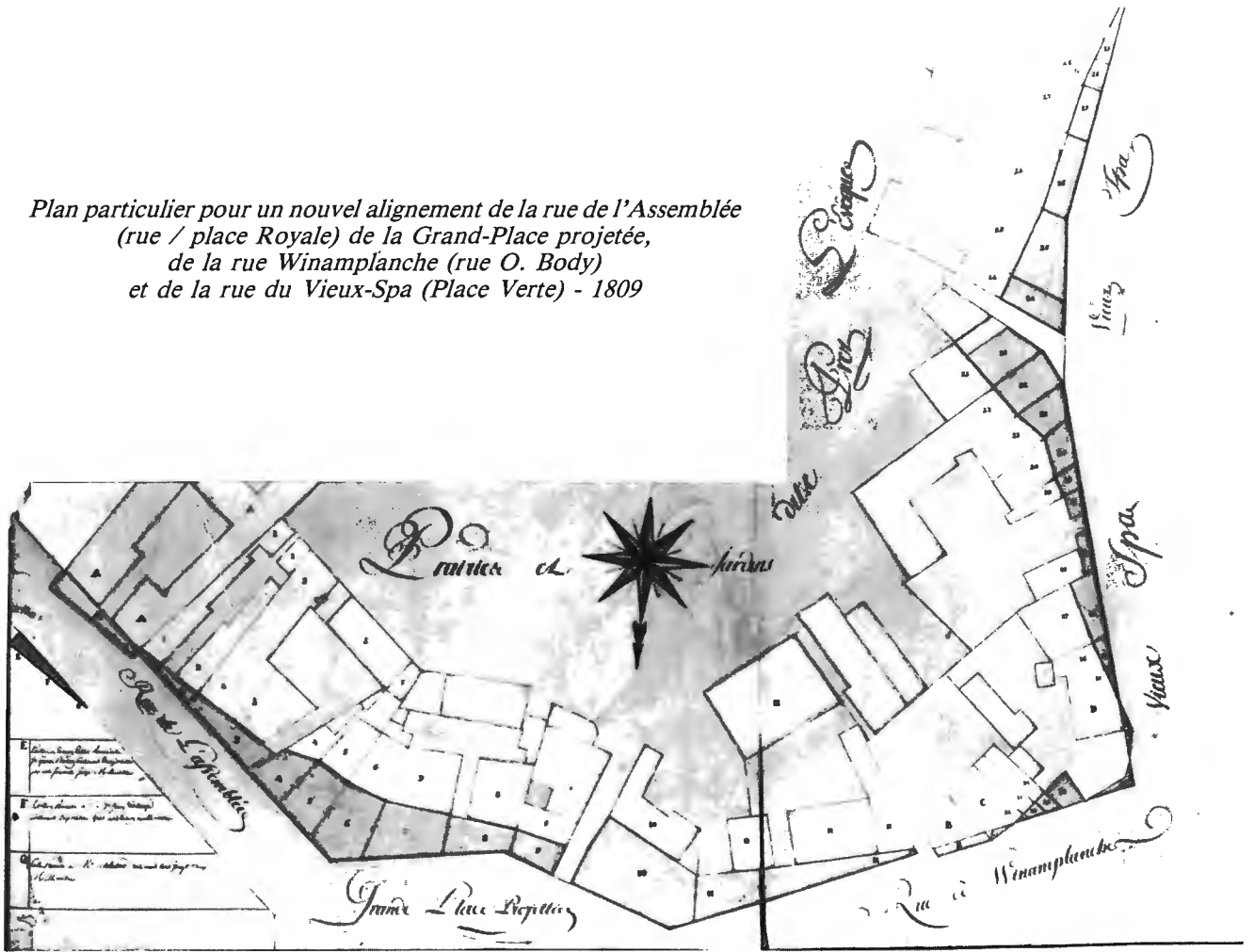
La reconversion des vergers, jardins, prairies et même le détournement du lit de la petite rivière Wayait se perçoivent sur un dessin de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Au milieu d'un

grand "salon de verdure" se trouve un bassin d'eau, entouré d'une allée ovale. Ce salon sert de carrefour aux diverses promenades qui serpentent dans les grands bois du versant nord de la vallée. La promenade de Sept heures et celle de Quatre Heures se croisent sur la Grande Place où sont situés le Pouthon Pierre-le-Grand, le premier Hôtel de Ville et le vieux perron, symbole de la liberté. Ainsi le nouveau Spa se composait à ce moment de deux parties assez distinctes : l'une dont l'attrait était les sources - on s'y rendait par le jardin des Capucins; ainsi que par le Vaux-Hall-; l'autre partie, dont les promenades et le marché étaient entourés de bâtiments publics.

Au carrefour de ces deux parties, il y avait la Redoute et le fameux Pouthon Pierre-le-Grand. A côté du grand jardin des Capucins, des promenades, du Vaux-Hall et de la Redoute, on remarque une longue parcelle étirée qui englobe le pavillon de Jean-Philippe de Limbourg, ainsi qu'une maison avec cour intérieure donnant accès à la Grande-Rue. Le Chevalier de Limbourg, médecin et grand défenseur de l'emploi des eaux minérales, faisait partie de la société privilégiée de la Redoute (14). C'est probablement avec ses bénéfices qu'il achètera une grande partie des terrains appartenant au prince-évêque, afin d'y construire son château. Au moment de la révolution liégeoise, il émigra à Wertheim. La famille LEZAACK deviendra propriétaire du pavillon et des terrains : sur ceux-ci on bâtit l'"Etablissement des Bains", en 1862.

Le plaisir, la promenade, le voyage, l'emploi de l'eau des sources et les jeux étaient mélangés dans un ensemble plutôt naturel qu'aménagé artificiellement. Cette tendance était très à la mode durant le XVIIIe siècle, où l'empirisme l'emportait sur les structures raisonnées et fictives de l'urbanisme baroque (15). Pourtant, cette situation privilégiée allait soudainement changer à partir de la Révolution liégeoise en 1789 et tout au long de l'occupation par l'armée française en 1791. Une première mesure était la fermeture du couvent des Capucins; l'église des Pères devenait un magasin de fourrage. Par la loi française du

Plan particulier pour un nouvel alignement de la rue de l'Assemblée
 (rue / place Royale) de la Grand-Place projetée,
 de la rue Winamplanche (rue O. Body)
 et de la rue du Vieux-Spa (Place Verte) - 1809



Plan particulier pour l'aménagement d'une nouvelle Grand-place - 1809

Le 19 juillet 1791, les jeux de hasard furent interdits, mais par le décret du 24 juin 1806, une exception fut faite qui autorisa les jeux de hasard seulement dans les villes d'eaux. On n'atteindra plus les fortunes des années 1770, alors que le Waux-Hall et la Redoute se situaient au niveau de la plus riche entreprise liégeoise et concentraient un capital évalué à 1.120.000 florins. Ce capital n'avait pas son pareil dans toute la principauté de Liège (16).

Un vrai désastre sévit en plus dans la ville en 1807 : un incendie démolit quelque trois cents maisons, la plupart en bois et en pisé, longeant la rue de l'Assemblée, le vieux-Spa et tout le quartier ouest de la ville (17). L'idée de la reconstruction de l'ancienne ville fut immédiatement adoptée par le gouvernement du département de l'Ourthe, dont la ville de Spa faisait partie. L'ingénieur en chef présenta comme projet, la création d'une nouvelle grande place polygonale au carrefour de la promenade de Sept-Heures, de la rue de l'Assemblée et de la rue du Vieux-Spa (18). Le centre de cette nouvelle place projetée fut choisi de telle manière, que la Grande Rue donna directement accès à la promenade de Sept-Heures, devenue dorénavant une voie carrossable. Sur ordre de l'ingénieur HEBERT, ces projets ont été redessinés, sur le plan parcellaire existant, par l'arpenteur-géomètre-juré Lambert LCHET en 1809. Ces cartes assez exceptionnelles pour la pratique d'urbanisme pendant la domination française de 1792 jusqu'en 1814, sont le résultat d'un seul projet global pour la partie incendiée; ces cartes indiquent par le truchement de différentes couleurs, les aménagements à entreprendre.

Jamais, dans l'histoire de l'urbanisme, la ville de Spa n'a été confrontée à un tel aménagement urbain. Le système comporte la superposition de deux tracés d'alignement : l'un étant la barrière actuelle entre le domaine public et les terrains privés; l'autre montrant la projection d'un nouveau plan d'alignement. Tout domaine particulier ou public qui dépasse ce nouveau tracé sera exproprié pour cause publique; les parties à réintégrer d'utilité

dans le domaine privé sont coloriées en bleu foncé, les parties de bâtiments existants, mais à exproprier sont désignées par la couleur jaune foncée, les autres constructions par une couleur jaune clair. Les cours intérieures et les prairies par un vert clair.

Le plan français pour la reconstruction de Spa n'a pas été réalisé, pourtant il a influencé le futur développement de la ville d'eaux :

- l'attention pour l'extension de la ville fut attirée sur sa partie ouest. C'est ici que le Wayai, ainsi que la rivière du Vieux-Spa, la promenade de Sept-Heures et la rue de la Promenade de Sept-Heures se croisent;
- un grand nombre de maisons et de rues ont été expropriées en face des prairies, vaste domaine des princes-évêques et du chevalier de Limbourg. Le domaine de Limbourg sera acheté par la famille LEZAACK. Le grand terrain, ainsi qu'un ensemble de maisons expropriées en ruine longeant l'ancienne rue de l'Assemblée du côté sud, occasionna un grand vide entre Vieux-Spa et le Spa nouveau;
- l'idée fut émise de voûter le Wayai entre la promenade de Sept-Heures et le centre du nouveau Spa.
- la route nationale qui relie Liège à Malmédy reçut un nouvel alignement qui fit reculer la Redoute de quelques mètres.

Pendant l'occupation hollandaise, un seul acte caractérise le développement de la ville; à savoir, la construction d'un bâtiment rectangulaire abritant la source du Pouhon (19). Une nouvelle ère commence dans la conception de l'aménagement d'une ville d'eaux. Cette eau doit avant tout être cachée, être protégée selon les règles de l'hygiène.

Le contrôle de l'eau se traduit par le voûtement du Wayai tout au long de son trajet à travers les quartiers urbains. Les sources minéralogiques seront recouvertes de bâtiments abritant la source ainsi que les visiteurs et les promeneurs. Un même

souci d'hygiène se traduira plus tard pour les routes-promenades qui donnent accès au centre de la ville. Elles seront pourvues de galeries couvertes, comme en témoignent les constructions exécutées par l'architecte de la ville William HANSSSEN et par l'ingénieur-architecte bruxellois Victor BESME.

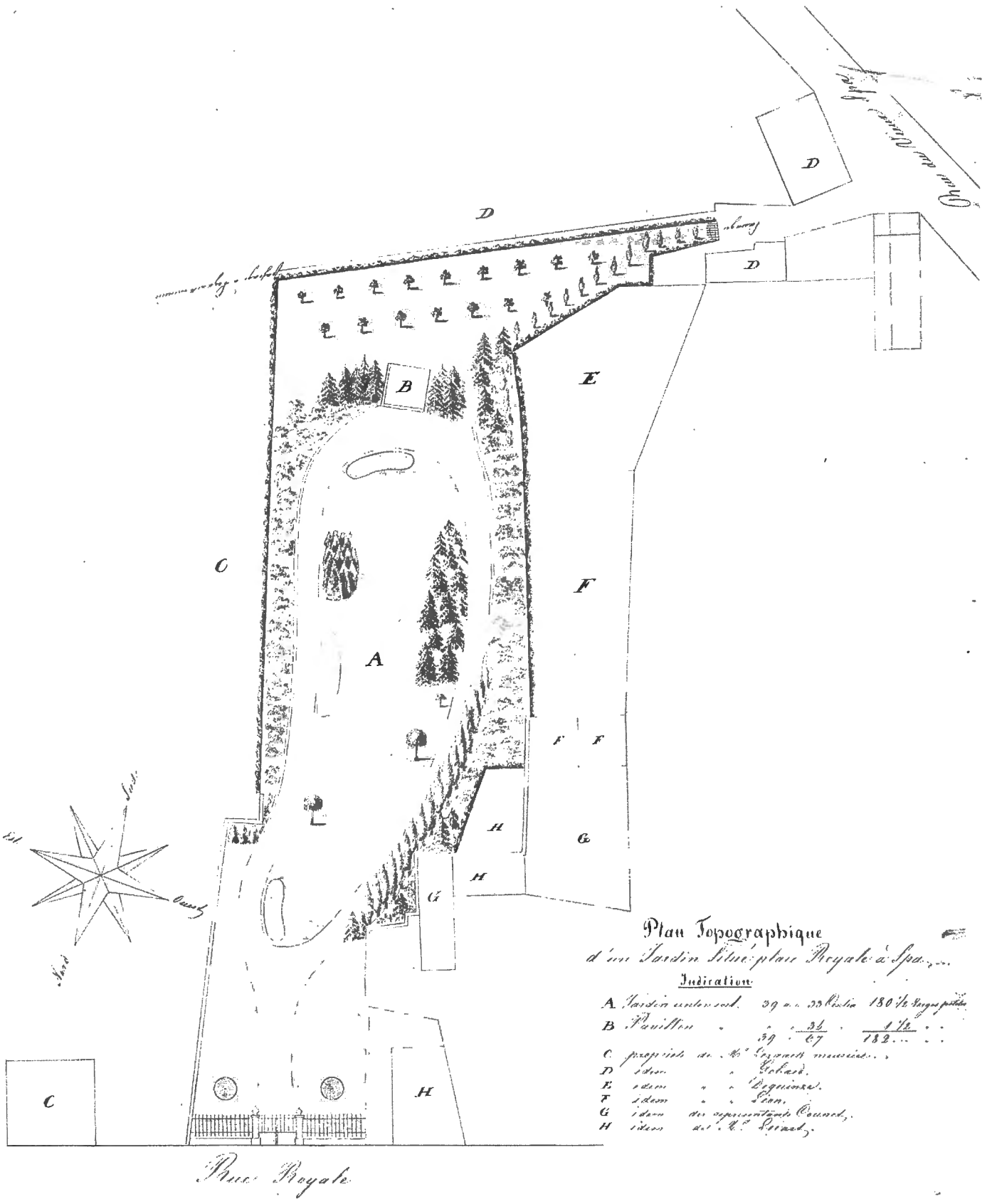
Le souci d'hygiène ne se limitait pas uniquement à une fonction protectrice; bien plus : l'eau minérale et principalement le bain, seront reconnus pour leur valeur thérapeutique. Certes, au début du XVIIIe siècle, les voyageurs pouvaient prendre des bains à l'hôtel de Waldeck. L'emploi de bains froids aurait été introduit par les Anglais, secondés par leurs propres médecins. Toutefois, à l'hôtel de Waldeck, existait, à côté du grand bassin d'eau de la rivière, deux baignoires pour le bain chaud à eau minérale, provenant de la source du Pouhon. L'eau était chauffée jusqu'au degré d'ébullition.

Pourtant, ce bâtiment allait disparaître, conformément aux vues de l'ingénieur en chef du Waterstaat; celui-ci envisageait le raccordement entre la rue de l'Assemblée et la rue de la Sauve-nière. Ce projet, ainsi que d'autres, seront seulement réalisés à partir de 1849, date qui marque en Belgique le fléau du choléra. La salubrité du val du Wayai et surtout des eaux de Spa fut tellement vantée qu'une quantité d'étrangers affluèrent vers Spa. Un deuxième élément vint accélérer le succès de Spa : l'installation du chemin de fer en 1854. Sur le plan général d'alignement de 1853, dessiné par RINCKENS et RICHARD, le projet de transformation de tout le centre de Spa est reconsidéré. Dès 1851, on peut constater l'effort de la ville pour un embellissement, reconnu comme utile et nécessaire, du site autour du Pouhon Pierre-le-Grand. Le conseil communal prend la décision d'ériger un bâtiment monumental qui hébergera aussi bien la source elle-même qu'un nouveau bassin de natation, désiré généralement par les étrangers (20). Le dernier établissement de bains se trouvant à l'entrée de la promenade de Sept Heures, était insuffisant et trop éloigné du Pouhon même; implantation impro-

pre en vue du transfert de l'eau carbogazeuse et néfaste pour son effet thérapeutique.

Un concours d'architecture fut ouvert en 1851 pour la construction d'un nouveau bâtiment au Pouhon; toutefois, le plan couronné de RAMAECKERS ne sera pas exécuté, ni aucun autre, avant 1877. Le tracé d'une large avenue conduisant à ce bâtiment a été envisagé, nécessitant la démolition de l'ancienne église. Toutefois, ce projet est abandonné, ainsi que la construction d'une galerie couverte entre le nouveau bâtiment du Pouhon et la rue Royale (21). C'est en 1854 que l'architecte DELSAUX réalisera une petite galerie sous quelques maisons en face de la nouvelle "Cascade monumentale".

A partir de 1859, une lourde menace pèse sur les villes d'eaux et de bains : le gouvernement veut faire adopter une loi supprimant les jeux de hasard dans les casinos et autres établissements de loisirs (22). A ce moment, Jacques Joseph SERVAIS et Jules LEZAACK, tous deux échevins de la ville, collaborent pour trouver de nouvelles ressources et garantir ainsi l'avenir de Spa. S'inspirant de l'exemple de la ville d'eaux allemande Bad Swalbach, où l'équipement thermal parfait assure le succès de la ville, deux décrets royaux autoriseront en 1859 l'acquisition de terrains privés en vue de la construction d'un nouvel établissement des Bains (23). Le choix de l'emplacement se portait sur l'ancien jardin du chevalier de LIMBOURG, devenu la propriété de la famille LEZAACK. Déjà en 1854, le docteur Lambert LEZAACK proposait de tracer une nouvelle rue d'une largeur de 10 mètres, afin de procéder à un lotissement important (24). Le projet de construction d'un nouvel établissement de bains monumental, ainsi que la volonté foncière de spéculation de la famille LEZAACK favoriseront l'entreprise. En 1860, un concours architectural fut organisé pour l'érection d'un nouvel Etablissement des Bains. Des 28 projets présentés, aucun ne donna satisfaction. Par après, l'architecte bruxellois Léon SUYS, aidé par Jules FRANÇOIS, ingénieur en chef des mines de Paris, préparè-



Plan topographique du domaine de la famille LEZAACK (rue Royale).
Première moitié du XIX^e siècle

rent tous deux les plans pour un nouvel établissement de bains, dont l'implantation judicieusement choisie, traduisait un nouveau souci pour l'urbanisation de tout un ensemble de rues, de maisons et de jardins entre le Vieux-Spa et l'ancienne Redoute.

Un autre projet date également de cette période. Il prévoyait l'implantation d'un grand square à l'arrière partie du nouvel Etablissement des Bains; la forme de l'ancien jardin des Capucins est reprise dans ce dessin. En même temps, on proposait la création de deux portiques, tout en établissant une jonction entre le théâtre, la Redoute et l'Etablissement des bains. Le projet de la construction de galeries-promenoirs fut par deux fois repris. D'abord ce fut l'ingénieur-architecte Victor BESME qui conçut le plan pour le nouveau bâtiment, abritant la source du Fouhon et relié par une nouvelle galerie couverte à l'ancienne galerie-promenoir de DELSAUX (25).

Ensuite, ce fut le projet d'une longue galerie promenoir qui se réalisa au cours du réaménagement de tout le quartier de la promenade de Sept-Heures entre le Rond-Point, l'ancien chemin de la Reine et la rue Royale. Un premier plan datant de 1877, dessiné par l'architecte de la ville, William HANSSSEN, prévoyait la destruction de tout un îlot de parcelles, de maisons, d'hôtels et de bâtiments afin de pouvoir ériger une longue galerie-promenoir adossée à deux pavillons de jardin. Ainsi, l'ancienne promenade devenait le parc de Sept-Heures. Ce projet faisait partie d'un grand plan d'embellissement dû au Roi LEOPOLD II, qui envisageait la création d'une majestueuse place royale en face du nouvel Etablissement des Bains. Quelques rangées de maisons furent démolies, longeant la rue de la Promenade de Sept-Heures. Ce projet, pourtant, ne sera pas réalisé en sa totalité. La ville de Spa intenta même un procès à l'architecte Léon SUYS pour quelques irrégularités qui se seraient produites lors de l'achèvement du bâtiment des bains. La ville de Spa n'était pas du tout intéressée par ces projets d'embellissement et par ceux d'un urbanisme monumental du roi LEOPOLD II et de son bourgmestre SERVAIS. Celui-ci donna, en même temps que l'échevin LEZAACK

sa démission en 1869.

Le souhait pour créer une unité urbaine comportant les différentes parties monumentales qui faisaient la renommée et l'Histoire de Spa, fut réalisé par la démolition de l'Hôtel d'Orange et d'autres maisons entre l'ancienne Redoute et le nouvel Etablissement des Bains. Ce projet était tout à fait contraire à l'image de la "ville d'eaux" du XVIIIe siècle. Les différentes salles de jeux, établissements de bains, jardins, sources et promenades ne se mélangent plus selon différents circuits spatiaux et séquences temporelles, mais sont aménagés suivant un ordre néo-baroque, traduit dans un style architectural Louis XVI où chaque fonction est étroitement associée à une autre selon un schéma préconçu par le projet de l'architecte-urbaniste.

L'achèvement de ce développement se termine à Spa avec l'idée de l'architecte William HANSEN pour libérer les flancs latéraux de l'ancienne Redoute vers le côté du jardin de l'Hôtel d'Orange et de construire des façades pour créer un décor architectural, qui en obstruerait la perspective de tout visiteur ou promeneur venant du parc de Sept-Heures. Ce décor fut finalement réalisé par Alban CHAMBON (26).

(à suivre)

F. LOMBAERDE - R. FABRI.

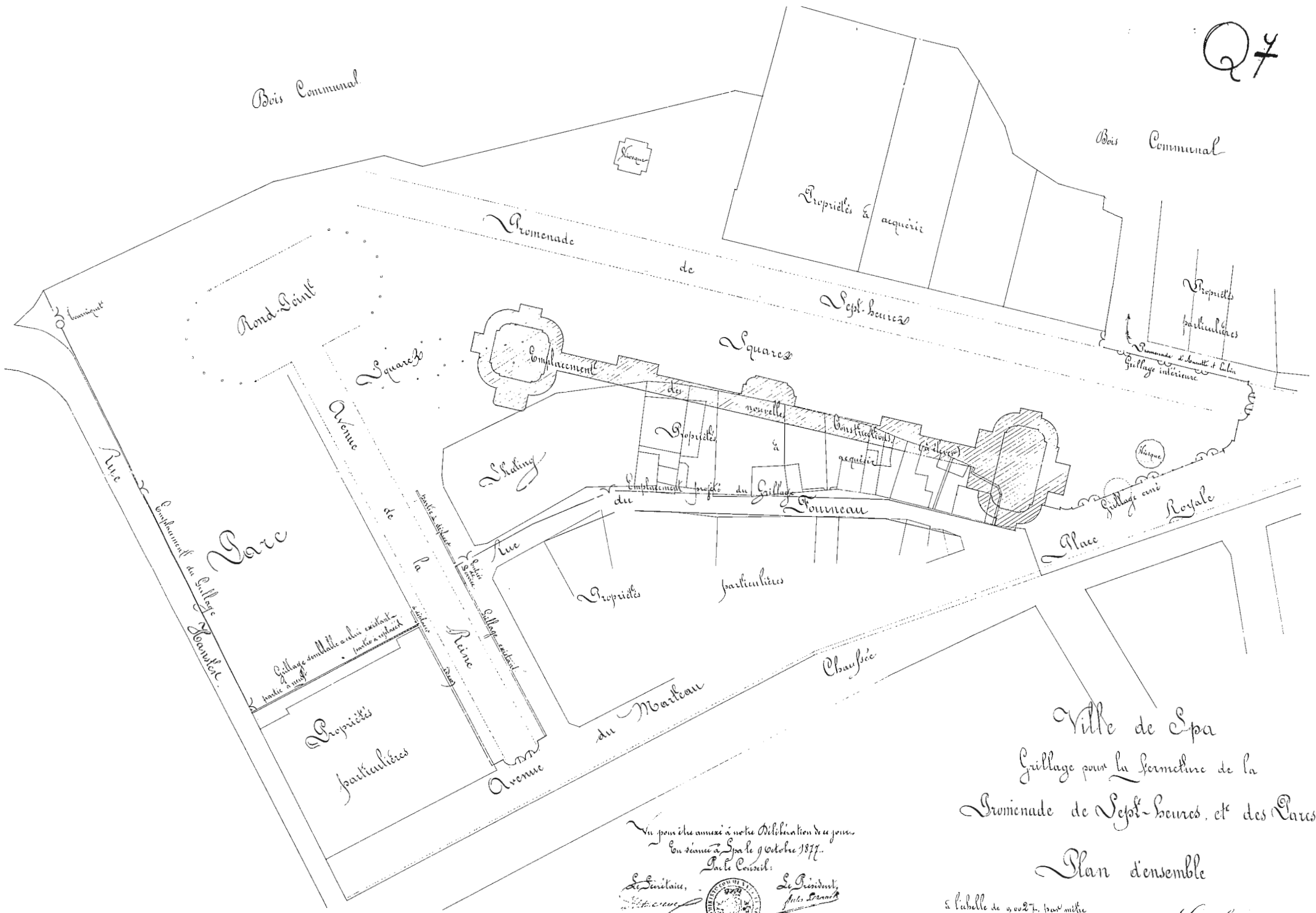
NOTES.

- 1) CANNADINE O., Lords and landlords : the aristocracy and the towns 1774-1967, Leicester, 1980, p.63.
- 2) D'après l'article du Prof. L. MARQUET, Spa anglais, dans Histoire et archéologie spadoises, bulletin trimestriel, sept. 1980, pp 137-142.
- 3) THOMSON W., Spas the heal, London, p.93-107.
- 4) MURRAY J. (ed.), New english dictionary on historical principles, vol. IX, part 1, Oxford, 1919, p.495.

Q7

Bois Communal

Bois Communal



Ville de Spa
 Gallage pour la formation de la
 Promenade de Sept-Heures, et des Parcs

Plan d'ensemble

Vu pour être annexé à notre Délibération de ce jour.
 En séance à Spa le 9 octobre 1877.
 Par le Conseil:
 Le Secrétaire, *[Signature]* Le Président, *[Signature]*



à l'échelle de 1:5000

Spa le 9 octobre 1877
[Signature]

Projet d'implantation d'une galerie promenoir dans le Parc de Sept-Heures
 (WILHELM HANSEN 1877)

- 5) Voir DETHIER I., Spa, rendez-vous de l'Europe, in La Wallonie : le pays et les hommes, tome II : du XVIIe siècle au lendemain de la première guerre mondiale, Bruxelles, p.105.
- 6) Idem, p.103.
- 7) La carte topographique des principales fontaines de Spa, qui accompagne l'ouvrage de John ASH sur les eaux de Spa et d'Aix-la-Chapelle, édité en 1788 à Londres, est de la main de J. COLLIN, géomètre arpenteur juré et bourgmestre de la commune de Sart.
- 8) Ces cartes appartiennent au Fonds Eody, bibliothèque communale de Spa.
- 9) Archives de l'Etat à Liège, Conseil Privé, Protocoles, 81, 1er octobre 1762.
- 10) Les activités du liégeois J.B. RENOZ (1729-1786) comme urbaniste sont évoquées dans HELIN E., Entre les exigences du trafic et les séductions de la mode : un siècle d'hésitations des autorités communales liégeoises 1718-1824, in, Les constructions civiles d'intérêt public dans les villes d'Europe, Colloque International, Actes, Bruxelles, 1971, p. 93-107. Voir aussi RENOZ J.B., Notes relatives au plan d'embellissement de la ville de Liège, Liège, 1781.
- 11) Sous l'impulsion du riche négociant liégeois Noël-Joseph LEVOZ, une troisième salle de jeux, le "Club", fut ouverte à partir de 1785; celle-ci se trouvait sur un terrain le long de la Sauvenière.
Voir PIRENNE H., Histoire de Belgique, tome V, 1920, p.509.
- 12) BODY A., Spa, histoire et bibliographie, tome II, Bruxelles, 1892, p.378.
- 13) Le fondateur, Walthère de Liverlooz avait, lors de sa donation en 1645, expressément stipulé que le nouveau jardin des capucins devrait servir à l'usage des deux sexes.
Voir aussi de LIMBOURG J., Amusemens de Spa, Amsterdam, 1783, Tome II., p.31.
- 14) Jean-Philippe de Limbourg, Gérard Deleau, Lambert Xhrouet et Jacques Nizet étaient les quatre associés de la société privi-

légée de la Redoute. Le chevalier J.P. de Limbourg (1726-1811), docteur en médecine de l'Université de Leyden, était, à partir de 1782, chevalier du Saint-Empire. Elève de BOERHAVE, il fut un des plus efficaces médecins de son temps, qui défendait en surplus la valeur des propriétés minérales des eaux de Spa. Par son intermédiaire, Gérard De leau et Lambert Xhrouet obtinrent du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière, le privilège exclusif pour la construction de la Redoute. En outre, il fut l'auteur de l'ouvrage très célèbre "Nouveaux amusemens des eaux de Spa, édité chez F.J. Desoer (Paris-Liège), 1763, ainsi que de la seconde édition de 1782-1783, intitulée "Les amusemens de Spa" (édité à Amsterdam.

15). On pourrait considérer les environs de Spa du XVIIIe siècle, comme un grand jardin, plein de fabriques à l'anglaise, parmi lesquelles les constructions de sources et de poudons. Celles-ci font partie de différents circuits de promenades qui se croisent dans les endroits bien précis comme le Waux-Hall, la Redoute et le Club de Levoz. Dans la lecture de Roger KAIN, une remarquable analogie a été introduite concernant l'influence des "Landscape gardens" sur le développement des villes d'eaux anglaises au XVIIIe siècle.

16) Voir HELIN E. Les Jeux de Spa : intérêts matériels et controverses doctrinales aux origines d'une révolution, in Folklore Stavelot-Malmédy-St.Vith, tome XXXIV/XXXVI, 49e-51e année, 1970-1972, pp. 31-58.

17) DE SEYN E., Geschied- en aardrijkskundig woordenboek der Belgische gemeenten, tome II (s.d.), pp. 1282-1286.

18) Voir archives du Musée de la ville d'eaux de Spa, ainsi que les plans dans le Fonds A. Body.

19) Voir l'article suivant concernant le développement architectural de quelques bâtiments remarquables des villes d'eaux de Spa et d'Ostende.

20) Le Conseil communal prend, en séance du 3 septembre 1853, la décision de l'établissement d'un bassin de natation généralement réclamé par les étrangers".

- 21) En juillet 1853, un projet est prévu pour l'alignement à suivre et les constructions à établir le long de la partie rectifiée de la route Liège-Malmédy au centre de la ville de Spa : "Tous les propriétaires riverains bâtiront sur toute la longueur de la façade de leur bâtiment une galerie couverte qui servirait de promenoir aux étrangers qui prennent les eaux..." (B.C.1854) L'établissement de ce plan général d'alignement repose sur la loi communale de 1836 et la loi de 1844 sur la police de voirie.
- 22) Voir de BROUWER E., La Question des Jeux, Ostende, 1865. La ville de Spa reste la seule ville d'eaux où le jeu est autorisé, mais la ville doit dorénavant céder 5% de ces bénéfices aux villes d'eaux d'Ostende et de Chaudfontaine, ainsi qu'à la ville balnéaire de Blankenberge. Ces subsides seront employés pour l'embellissement.
- 23) BARZIN G., Pièce pour impression, in Le centenaire de l'établissement des bains à Spa (1868-1968), p.87-120. La création de l'actuel Etablissement des Bains est conforme à la loi de 1858 sur l'expropriation dans les zones en dehors des alignements pour cause d'embellissement de la ville.
- 24) Voir deux plans de 1854 aux archives A. FODY : "Création d'une nouvelle rue traversant la propriété de Mr. le doct. Lambert Lezaack".
- 25) Le raccordement du Pouhon à la galerie couverte de DELSAUX ne sera jamais réalisé.
- 26) Sur l'architecte Alban CHAMBON, voir CULOT M., LECLEF C. et LOUIS M., Le casino de Spa : projets 1903-1908 d'Alban Chambon, in Archives d'Architecture Moderne, nr.11, juillet 1977, pp.20-24.
-

A SPA EN 1781 : UNE EMISSAIRE ROYALISTE
AUPRES DES EMIGRES FRANCAIS

D'après les mémoires d'Antoine Houyon, après une saison de 1790 décevante pour les hôteliers, en l'année 1791 "la saison de Spa a été la plus florissante qu'il y ait eu jamais. Les seigneurs étrangers ont dû loger dans plusieurs maisons du Vieux-Spa, qui n'avaient de tout temps logé que des petits marchands. La Révolution française a contribué à l'affluence des émigrés qui se sont retirés ici. Il y a eu 1729 maîtres".¹ Parmi eux, on pouvait rencontrer les de Lannoy dont nous avons parlé dans un précédent article,² le roi de Suède, Gustave III, beaucoup d'Anglais et d'Anglaises... L'une d'entre elles parlait admirablement le français : c'était une petite personne déjà célèbre par les succès que sa beauté lui avait valus. A Paris, on l'appelait Madame Elliott.

"Aventurière anglaise, maîtresse du duc d'Orléans", c'est ainsi que la caractérise le "Larousse du XXe siècle"; il ajoute : "Grace Dalrymple, née à Edimbourg vers 1758, morte à Ville-d'Avray en 1823. Elle était fille d'un avocat d'Edimbourg et épousa un riche médecin écossais, le docteur John Elliott (1771). Trois ans après, elle s'enfuit avec lord Valentia et devint la maîtresse du prince de Galles et du duc d'Orléans(1784). Elle vécut à Paris pendant la Révolution. Elle eut une fille dont le prince de Galles et trois autres personnages revendiquèrent la paternité. Elle a laissé un "Journal of my life during the french Revolution" écrit en 1801, plein d'inexactitudes matérielles et de curieux détails."³

L'auteur de l'article aurait dû écrire que c'est à la demande du roi d'Angleterre, Georges III, jadis prince de Galles et son ancien amant, que Madame Elliott rédigea ces "Mémoires sur la Révolution Française".⁴ Elle s'y révèle courageuse face aux hommes et aux événements, ne craignant pas d'aider des nobles français pourchassés, les cachant même chez elle; elle voudrait modi-

fier les attitudes du duc d'Orléans à l'égard de Louis XVI : elle force sa porte, l'assaille de conseils. A plusieurs reprises, elle affirme qu'il lui avait promis d'agir dans le sens qu'elle souhaitait mais qu'hélas ! d'autres influences (celles de Laclos, de Talleyrand, de Mirabeau...) l'avaient forcé à revenir sur des promesses qu'il avait faites.

Malgré son échec, sa sympathie pour le duc demeure manifeste dans ses "Mémoires". Indulgente Madame Elliott ! Elle ne lui avait pas non plus conservé rancune de son abandon. Elle n'ignorait pas que Philippe d'Orléans, dit Philippe-Egalité au temps de la Convention, ne s'attachait jamais définitivement, que c'était déjà un honneur de figurer parmi ses maîtresses aux côtés de Madame de Cambis, de Madame de Genlis (que le duc institua préceptrice de ses enfants), de la princesse de Bouillon, la marquise de Fleury, la princesse de Lamballe, Madame de Buffon (sa préférée), etc.

Guy Breton qui s'est constitué mémorialiste des talents particuliers de ces dames décrit Madame Elliott en termes impertinents : "Agée de vingt-deux ans, blonde, élégante, spirituelle, elle avait en outre un tempérament de salpêtre qui convenait aux appétits du duc. A Monceau, elle venait plusieurs fois par jour gratter à sa porte et lui demander de bien vouloir procéder à l'extinction de ses feux intimes. Philippe lui faisait alors une politesse sur un canapé, ravi de montrer à cette belle insulaire que, pas plus qu'elle, il n'était continent..."⁵

Elle vint à Spa en 1791. Albin Body dans son étude sur "Les d'Orléans aux eaux de Spa" ne parle pas de cette personne. Plus étrange encore, la "Liste des étrangers qui sont venus aux eaux de Spa pendant la saison de 1791"⁶ ne mentionne pas son nom de jeune fille. On trouve bien un "Monsieur Elliott, descendu le 14 juillet au Grand Hôtel, rue de l'Entrepôt",⁷ mais elle vivait séparée de son mari depuis de nombreuses années. Vraisemblablement a-t-elle voyagé sous un nom d'emprunt, chose fréquente à l'époque. A son retour en Angleterre en 1801, elle voyagera sous

le nom supposé de "Madame de Saint Maur".⁸

Quelle raison l'a incitée à venir séjourner dans la ville d'eaux? Ce n'est pas la maladie; elle ne se plaint d'aucune incommodité. Ce n'est pas par amusement : elle ne parle pas de bals, de jeux, de promenades. Alors ? Etant donné que la décision d'un voyage à l'étranger ne se prenait qu'après mûres réflexions et des préparatifs auxquels nous ne sommes plus habitués, il nous paraît vraisemblable que Madame Elliott répondait à un motif d'un tout autre ordre.

Le moment même où elle accomplit ce voyage nous semble un premier indice : elle quitte Paris le soir où la famille royale regagne la capitale après l'équipée de Varennes (25 juin 1791).

L'itinéraire qu'elle suit est, pour nous, étrange "Je partis, écrit-elle, ce soir là-même pour Spa, et je trouvai à Bruxelles Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII".⁹ La ligne normale de diligences allant de Paris à Liège passait par Bruxelles.¹⁰

Elle y rencontre le futur Louis XVIII. "Il avait réussi à s'échapper par Valenciennes. J'aurais bien voulu que le roi (Louis XVI) eût pris tout seul le même chemin, mais il ne put jamais se décider à quitter la reine dans la crainte qu'elle ne fût égorgée par le peuple". Par Mons et Namur, Monsieur avait gagné la capitale des Pays-Bas. "A peine installé à Bruxelles, il y fut rejoint par son frère le comte d'Artois, qu'il n'avait plus vu depuis près de deux ans, et par M. de Calonne, le néfaste inspirateur de la politique des émigrés de Coblençe. Les deux princes tinrent une véritable cour à côté de celle de nos gouverneurs. Se croyant par le fait de l'arrestation de leur malheureux frère les dépositaires du pouvoir royal, ils se mirent à recevoir tous les émigrés fixés ou de passage à Bruxelles, et à y convoquer ceux qui se trouvaient disséminés dans le Brabant et les autres provinces... Les comtes de Provence et d'Artois ne passèrent pas uniquement leur temps en réceptions; ils l'employèrent à des besognes plus utiles, politiquement parlant. Monsieur se laissa instruire par son frère de tout ce qui lui importait de connaître

pour "se mettre en avant", selon ses propres paroles, "pour se faire valoir et s'apprêter à jouer un rôle". Artois, plus passionné, plus audacieux, se chargea, lui, d'entreprendre les archiducs et de les pousser à sortir de leur réserve. Il prit donc sur soi de faire des propositions tendant à assurer dans un avenir plus ou moins prochain le rétablissement de l'autorité royale." ¹²

Grace Elliott a pris contact à Bruxelles avec le milieu des émigrés en pleine effervescence; c'est le même milieu vivant la même agitation qu'elle trouve dans la ville d'eaux : "Je restai à Spa jusqu'au mois de septembre. Plût au ciel que je ne fusse jamais revenue en France ! Mais à cette époque, nous espérions la jonction des Prussiens, des Autrichiens et des Suédois pour délivrer la France de tous ses troubles. En effet, si l'arrestation de Varennes avait beaucoup découragé les royalistes, l'entreprise était trop intéressante pour l'abandonner si facilement. Spa était plein d'émigrés et ils espéraient tous un prompt retour en France. L'infortuné roi de Suède, qui fut assassiné lui-même quelques mois après, avait une sincère amitié pour le roi de France et aurait aidé la contre-révolution de tout son pouvoir. Je le connaissais et je l'ai toujours trouvé le mieux élevé et le plus aimable des hommes." ³

Après le frère de Louis XVI, c'est Gustave III de Suède que Madame Elliott rencontre. Il avait promis son appui inconditionnel aux deux frères du roi de France. ¹⁴ Peut-être la belle écossaise lui a-t-elle fait renouveler sa promesse ? Elle vit en tous cas au milieu des émigrés français, leurs espoirs et leurs complots. Un petit monde qu'Albin Body a fait revivre ¹⁵ : "Ce fut surtout lors de la fuite des frères du roi et de la tentative de Louis XVI arrêté à Varennes, que Spa et Aix brillèrent d'un éclat sans pareil. A la faveur des armées autrichiennes qui tenaient encore le pays, les émigrés se crurent là en sécurité et vécurent dans l'attente d'une solution que tous, ils croyaient prochaine. La plupart, en effet, se berçaient de l'espérance que les dissensions civiles et l'anarchie qui troublaient si

profondément leur pays, ne seraient que momentanées... En attendant la formation de l'armée des princes à Coblençe, à Manheim, à Trêves, et l'arrivée de Gustave III qui, un moment, avait manifesté l'intention de se mettre à la tête de la coalition contre la France, les émigrés tenaient leurs conciliabules à Spa et à Aix-la-Chapelle... On peut s'imaginer l'émulation, l'entrain de tout ce monde affairé, s'évertuant, dressant des plans, prophétisant la victoire; et les explosions de royalisme ! et les malédictions contre les démagogues!".

Chose étrange, Madame Elliott déclare avoir presque tout oublié et ne se souvenir que d'une commission dont elle s'était chargée : "Je ne peux me rappeler aucun autre événement de cette année (1791); seulement, au moment de mon retour à Paris, j'appris l'arrestation du duc de Choiseul et du comte Charles de Damas, colonels des deux régiments qui passaient pour avoir favorisé la fuite du roi. Le comte Roger de Damas m'avait donné à Spa une lettre pour son frère et j'étais décidée à la remettre en mains propres, dans la crainte qu'elle ne contînt quelque chose sur les événements présents. M. de Damas était en prison à la Merci, couvent d'hommes au Marais. J'obtins la permission d'y entrer et je le vis ainsi que le duc de Choiseul. Ils étaient très découragés, mais le roi obtint bientôt leur délivrance".¹⁵

L'expéditeur de la lettre était le comte Joseph-Elisabeth-Roger de Damas d'Antigny, né à Paris en 1765, mort à Cirey (Côte d'Or) en 1823. Il entra, en 1779, comme sous-lieutenant, dans le Régiment du Roi. En 1787, il partit pour la Tartarie où il combattit les Turcs sur terre et sur mer jusqu'en 1789. Il reçut par la suite le grade de général dans les armées russes. Il servit ensuite dans l'armée de Condé contre la République Française.¹⁷

La "Liste des Etrangers..." du 14 août 1791 indique que M. le comte de Damas est descendu au Lion d'Or, rue de la Sauvenière.¹⁸ A la Restauration, il fut élu député de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or.

Le destinataire était son frère aîné, Joseph-François-Louis-

Charles-César, duc de Damas d'Antigny, né et mort à Paris (1758-1829). Sous-lieutenant en 1771, capitaine en 1778, aide de camp de Rochambeau en 1780, il fit avec lui les campagnes d'Amérique. Chargé par le marquis de Bouillé de favoriser à la tête de ses dragons la fuite de Louis XVI, il fut arrêté à Varennes, avec le roi, le 21 juin 1791. Il émigra. Sous la Restauration, il fut nommé duc et pair.¹⁹.

Il nous paraît nécessaire de donner quelques explications sur le rôle du comte de Damas dans la tentative de fuite de Louis XVI et de sa famille, et dans leur arrestation à Varennes. Nous savons que le général de Bouillé avait échelonné sur l'itinéraire préparé pour le roi des postes de hussards commandés par le duc de Choiseul, colonel du "Royal-Dragons", et des positions de dragons du "Régiment royal" aux ordres du comte de Damas, désignées à Sainte-Ménéhould, Clermont, Varennes et Dun. La présence de ces cavaliers a suscité des appréhensions dans les localités où ils avaient été postés; la crainte redoubla devant les explications embarrassées des militaires qui n'étaient pas au courant du but de leur mission. Si l'on ajoute un manque de contacts entre ces postes, une suite de fausses nouvelles, on comprendra que certains groupes ont quitté leur position et n'ont pu empêcher l'arrestation de la berline royale. Choiseul s'est efforcé de libérer Louis XVI déjà reconnu et arrêté à Varennes. Peine inutile ! Le même et Damas ont proposé ensuite à Louis XVI de repousser la populace par une charge et de lui frayer un passage. Louis XVI a refusé. Les hussards, enivrés par les patriotes du cru et excédés de ne rien comprendre à leur rôle, ont finalement refusé d'obéir à leurs officiers.

Quand le 28 juin au matin, la berline de Louis XVI a repris le chemin de Paris, Choiseul fut empêché de la suivre. Avec Damas et d'autres officiers, il est enfermé pendant un temps à la maison communale de Varennes. Relâchés, puis remis en prison, il y passeront la nuit suivante sous les menaces constantes d'énergumènes ivres. Le lendemain, la municipalité remettait les quatre officiers prisonniers à un détachement de la garde nationale de Verdun.

On les transféra en cette ville, empilés dans une même voiture, avant de les expédier sur la capitale.²⁰ Nous savons déjà ce qu'il en advint.

Madame Elliott avait donc regagné la France. "A mon arrivée à Paris, écrit-elle, je rencontrai beaucoup d'émigrés rentrés en France dans l'espérance d'un changement, mais Lafayette et ses amis avaient tellement rempli d'espions le dehors et le dedans du palais, qu'il était à peine possible aux amis du roi et de la reine de communiquer avec eux, et leurs projets avortèrent encore une fois".²¹

Il nous semble trouver ici un dernier indice des raisons du voyage à Spa de la jolie Anglaise : nous conjecturons que des membres de la noblesse française, partisans du roi, ont chargé cette étrangère, Française de coeur, d'une mission de confiance aux Pays-Bas. Après l'échec de la tentative de fuite de la famille royale, il fallait reprendre des contacts avec les émigrés de Bruxelles et de Spa, afin de préparer un nouvel essai. D'où les contacts avec Monsieur, avec Gustave III, avec les nobles en villégiature à Spa. Si Madame Elliott a pu remplir son rôle de courrier auprès des émigrés, il ne lui fut pas possible de joindre utilement l'entourage du roi, comme elle vient de le reconnaître.

Ces "trahisons" jointes à sa nationalité anglaise lui vaudront de connaître peu après les prisons de la Terreur. Elle les décrit d'une façon pittoresque où transparait un optimisme inébranlable et un altruisme militant. Madame Tallien, Joséphine de Beauharnais ont été ses compagnes d'infortune. Libérée après 18 mois de geôles, elle vécut à Paris dans les milieux frivoles du Directoire. A la Paix d'Amiens (1801), elle revient en Angleterre où elle résida jusqu'en 1814. Elle rentre alors en France avec les Bourbons. Mais sa santé était altérée par une vie fort agitée et par les séquelles de son emprisonnement. Elle mourut neuf ans plus tard à Ville-d'Avray.

Rédigés plus de dix ans après les faits dans le dessein de révéler au souverain anglais l'ambiance vécue de la Révolution Française, les "Mémoires" de Madame Elliott ne sont guère prolixes sur son séjour à Spa. Cependant ils nous renseignent sur le milieu des émigrés dans la ville d'eaux, sur leurs espoirs et leurs complots, sur les intrigues des Puissances, décevantes chimères comme la suite des événements l'a montré.

A, DOMS.

NOTES.

1. BODY Albin, "Un chroniqueur spadoisé, in Spa, Histoire et Bibliographie, tome I, p.144, Bruxelles, Culture et civilisation, 1981.
2. "Histoire et Archéologie Spadoises", Mars et Juin 1984 - Mention "Mr le comte de Lannoy avec Mme la comtesse, son épouse, au Duc de Valois, Grand-Place" dans la liste n°3 du 8 juin 1791, et "Mme la comtesse Félix de Lannoy de Clervaux, au Cap François, rue du Moulin" dans la liste n° 25 du 14 août, au Fonds A. Body.
3. "Larousse du XXe siècle", tome 3, p.110, col.1 - Plusieurs portraits de Mme Elliott existent en Angleterre dont l'un gravé par Cosway et un autre par Gainsborough.
4. Collection Bibliothèque Contemporaine, 256 pages, Paris, Calmann-Lévy, 256 pp.
5. BRETON Guy : "Histoires d'amour de l'histoire de France", tome VI, p.41, Paris Presses de la Cité, 1979.
6. Legs Albin Body à la Bibliothèque communale de Spa.
7. Liste n°11 de l'année 1791.
8. Mme. Elliott, "Mémoires sur la Révolution Française, p.218.
9. Idem, p.56
10. La route de Liège à Paris (44 postes) passait par Saint-Trond, Tirlemont, Louvain, Bruxelles, Hal, Braine, Mons, Quiévrain... d'après l'Etat des Postes publié dans le "Tableau ecclésiastique de la ville et du diocèse de Liège, pp.173-178, Liège, L.-J. Demany, 1779.

11. Mme. Elliott, op.cit., p.56.
12. Félix MAGNETTE, "Les émigrés français aux Pays-Bas (1789-1794)" in "Mémoires in 8° de la Classe des Lettres de l'Académie Royale de Belgique", 2e série, tome IV, fascicule I, Décembre 1907, pp 30 à 33.
13. Mme Elliott, op.cit. pp56 et 57.
14. Duc de CASTRIES, "Les émigrés (1789-1814)" p.55, Paris, Arthèmes Fayard, 1962.
15. A. BODY, "Les émigrés à Spa (1789-1794)" in "Spa, Histoire et Bibliographie", tome III, pp 391-392, Bruxelles, Culture et civilisation, 1981.
16. Mme ELLIOTT, op.cit. pp.57-58.
17. Larousse du XXe siècle, tome 2, p.657, col.1.
18. Liste n° 26 de l'année 1791 au Fonds A. Body.
19. Larousse du XXe siècle, tome 2, p.657, col.1.
20. LENOTRE G., "Le drame de Varennes, passim", Tours, Mame, s.d.
21. Mme. ELLIOTT, op.cit., p.57.

Un texte ancien...

OCTROI EN 1550 PAR ERARD DE LA MARCK
DE FOIRES ET MARCHES A SART

Archives de l'Etat à Liège. Cour de Sart (n°31).

Franchises de Sart touchant deux foires et leur marché.

George d'Autriche (1), par la Grace de dieu évêque de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz etc...

A tous ceux qui ces présentes nostre lettre veront et ouront (2), Salut. Scavoir faisant que aiant reçu humble supplication de nos subjects manans et communauté du ban de Sart soub nostre pays et chastellerie de Franchimont, contenant que feut nostre prédicesseur Erard de la Marck⁽³⁾ évêque de Liège pour certains respect(3 bis) leur auroit accordé et concédé certeint octroy d'un jour de marché par sepmaine et deux festes et foirs francks (4) par an, comme de mot à autre cy s'ensuit : "Erard de la Marck par la misération divine cardinal archevesque de Valence, evesque de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz, à tous ceux qui ces presentes nos lettre(s) veront et ouront, salut, savoir faisant que pour certaines bonnes causes et raisons nous mouvantes, désirants les biens proffits et utilité de nos très chers et bien aymés mayeur, eschevins, manans, habitans et communauté du Ban du Sart soub vostre Pays et Chastellerie de Franchimont, nous avons consenty et adonné (5), consentons et adonnons aux susdit de Sart chacun samedy de la sepmaine un jour de marché et deux festes marchandes franchises chacun an, la premier des dittes festes le jour de la S.Mathieu en septembre (6), l'autre la deuxiesme feste de la pentecoste perpétuellement et à tousjours, maintenir, garder et observer continuellement successivement de sepmaine en sepmaine, d'an en an et afin qu' un chascun se puisse franchement trouver esdites testes marchandes et tous les samedy de l'an en nostre village susdit et ban d'icelluy, y hanter, venir, séjourner, demorer, fréquenter, aller

et retourner, avons donné, octroyez, donnons et octroyons à tous un chacun bon, franck, ferme et loyalle sauf conduit de ce faire lesdittes feste et marché durant les jours accoustumé des festes et marché semblable, sans à iceux ny à aucun d'eux faire, mettre ne donner, ne sousfrir estre faict, mis ou donnez en corps ny en biens, bestials ou autres marchandises ou denrées quelconques empeschement, arrest ne destourbir (7) aucun en quelle mainier que ce soit, réservé toutefois et excepté nos ennemis et de nos pays et autres attaincts et infectez de villains cas, crimes et hérésies, car tel est nostre plaisir ainsy voulant estre faict, donné en nostre maison de franchimont soub nostre signe manuel et scel secreit la quattorsième jour de septembre mille cinqz cets et trengt quatre."

Nous pour ce humblement suppliants que en faveurs du biens de laditte communauté nostre playsir fust eux vouloir approuver et confirmer lesdittes lettres de nostre prédicesseur, pour ce est il que nous, désirants le proffit, utilité et biens desdits nos subjects et mannants, avons lesdittes lettres feu nostre prédicesseur susdit en toutes leurs formes et tenure grééz(8), louuéz, approuvéz et confirmé, gréons, louuons, approuvons et confirmons par cette, en outre pour l'augmentation du bien publique, soulagement de nosdits surcéants et communauté dudi ban et affin esdittes festes et jours marchands et autres quelquns les marchandises et choses principalement partenants (9) à communs vivres-leur soient plus justement administréz et vendus, avons octroyé er accordé, ordonnéz, octroyent, accordont, et ordonnons par cette présente que au second dimanche de quaresme qui est Reminisce-re(10) soient esléuz et choisis deux personages surcéants dudit Sart, de bon nom, fame et honneste conversation, congnoisseurs es marchandises principalement concernante comun vivre, lesquels seront éwardens (11) et auront le regard sur tout ce que vendu ou exposé à vente serat esdittes festes, jours de marché et autre quelquun singulièrement servants pour le vivredu comun comme pain, chaire (12), vin, cervoise (13), fromage, boeure et semblable, lesquelles deux eswardens seront esleus et choisis, l'un

259

4-20



Erard de la Marck pour du vicar de p. Erard de la Marck Cardinal Ouygna de Liège
Duc de Bouillon, Comte de Laffoy.

*Erard de La Marck (Sedan 1472 - Liège 1538)
Prince-évêque de Liège de 1506 à 1538
Recueil d'Arras. Clicé A.C.L. Bruxelles*

par nostre mayeur et l'autre par la communauté du dit Sart, et après debveront estre presenté à la Justice pour pardevant icelle faire serment solemnel qu'ils seront vons et léalles(14) à nous, nostre justice et communauté en tous poinsts en cas sur lesquels auront le regard, comme après serat déclaré et serat leur administration d'un an enthière, et ainsy d'an en an l'on ferat élection nouvelle de deux ewardent et au jour susdit et par iceux que dit est, Premier auront lesdits ewardens le regard que tout ce quel dites festes, jours de marché et autres quequ'uns serat vendu ou exposé à vente soit bonne, léals et légale marchandise.

item que les mesures, aulnes, et pesants(15) dont soy servent les marchands, revendeurs ou taverniers soient bonnes, justes et légales, deverons lesdits ewardens avoir des mesures, aulnes et pesants justes, scelléz et marcquéz par justice affin que toute et quantefois (16) ils seront requis par nostre dit mayeur où il semblerat expédient les puissent confronter avec les mesures et pesants des marchands revendeurs pour approuver s'ils sont juste et légal?

item feront lesdits ewardens les assieses(17) des poids et pris du pains blan et noire, avoir des pris du vin, cervoise, boeur et fromage par tout le ban du dit Sart,

item toutes et quantefois lesdits ewardeurs seront requis de nostre dit mayeur seront tenus avec luy et deux membre(s) de justice aller faire visitation es maisons des marchands et revendeurs pour scavoir et cognoistre si leur pesant et mesures sont bonnes, enthières et légales et si le pain tient le poid par eux assis et ordonnéz pour après ladictevisitation faite les fautes trouvée estre raportées en justice, et lors par la justice en ordonner comme de raison et selon qu'il s'ensuit.

A scavoir s'il est trouvé que aucun ou aucuns des marchands, boullangers ou revendeurs ayent fait, vendus ou exposéz à vente le pain plus moindre poid ou a plus haut pris que ordonné et assis estoit, tel debverat payer l'amende à trois florins d'or comun payement du lieu, à applicquer les deux partes à nostre dit mayeur et l'autre aus susdit ewardens, et serat aussy en cas

susdit le pain confisqué au proffit de nostre dit mayeur, pariellement si quelque marchands ou revendeurs aurat vendu vin, cervoise, chair, boeur, fromage à plus haut pris que assiese est ordonné par lesdits ewardens et serat le cas bien cognu, debvera payer l'amende de trois florins tels que dessus et (à) applicquer comme dit est, item (si) quelqun serat trouvéz user de pesans et mesure trop petites et non séelléz, serat aussy à l'amende de trois florins tels et (à) applicquer comme dessus, toute quante fois ce adviendrat et bien gognus serat.

Item pourront lesdits ewardeus ou l'un d'iceux, tout et quantefois leur semblerat expédient requérir le mayeur et deux membres de justice pour assister et faire la visitation susdite et en cas le mayeur fust négligent ou refusant aller à la requeste desdits ewardens ou l'un d'iceux, passer et faire visitation comme ditte est, ou il convient aller en la maison dudit mayeur pour peser et faire telle dite visitation, lors pourront lesdit wardeurs ou l'un d'iceux requérir l'aisné des eschevins en lieu dudit mayeur, lesquels eschevins debverat lors faire l'office dudit mayeur.

item en cas il y aiet aucun qui fasse refus au mayeur ou eschevins ou wardeurs entrer en sa maison pour faire la ditte visitation, telle serat à l'amende de trois florins d'or à applicquer comme dessus, ou s'il faisoit ou disoit, ou quelque chose dist ou fist ausdit mayeur, eschevins ou wardeurs réelle ou verbale faisant leur office, en cas susdit seront corrigéz arbitralement selon l'exigence du cas, sauvz toutefois prééminence et souveraineté de nous, nostre eglise, et successeurs, en témoing de quoy avons subsigné ce présente de nostre nom et nostre séel secret y fait appendre,

donné en nostre cité de Liège, le 23 e jour de febvrier l'an quinhse cents et cinquante.

N. Parotte, greffier du Sart, par extraict hors
d'un registre appartenant à Mr le greffier du
Moulin. (x)

Notes.

1. Georges d'Autriche : oncle de Charles-Quint (1544-1547)
2. Ouront : entendront.
3. Everard de la Marck : prince-évêque de Liège (1505-1538).
- 3bis. respect : considération
4. francks : franchises
5. adonné : accordé.
6. St.Mathieu : fête le 21 septembre, c.à.d. après la moisson, quand les fermiers sont moins pris par leurs travaux.
7. destourbir : trouble, empêchement.
8. grées : accordés.
9. partenants à : concernant
10. fame : renommée, réputation.
11. èwardens : contrôleurs. Voir D.L.R. G. 422.Warden:gardien (1528). Variante : Wardeur (Wall-Wârdeûr).Voir plus bas.
12. chair(e) : viande / (wallon : tchâr)
13. cervoise : bière
14. léal : loyal, fidèle.
15. pesants : poids
16. toute(s) et quantefois : chaque fois que
17. assiese (wallon : assûse) : estimation (voir D.L.R. C.p.114)
assis : fixé.
18. Wardeurs : voir note 11.
19. Seel : sceau

D.L.R.G. Louis Remacle. Documents lexicaux extraits des archives scabinales de Roanne (La Gleize) 1492-1794 (1967).

L. Marquet.

Sur proposition du Pharmacien Colonel e.r. Louis PIRONET nous insérons le texte que voici:

L'Administration de la Protection du Patrimoine culturel du Ministère de la Communauté française, rue Joseph Stevens, 7 à 1000 Bruxelles, tél.: 02/518.12.11 a édité une brochure schématisant les droits et devoirs des propriétaires de biens immobiliers classés ou à classer.

Parmi les monuments concernés citons: une maison, une église, une chapelle, une potale, une croix, une borne, un mégalithe, un pont, un château...

Parmi les sites retenus pour leur intérêt naturel, scientifique, esthétique ou archéologique: une forêt, une fagne, une vallée, une allée, un arbre remarquable, une mare, une carrière, une roche, un parc, un cimetière, une rue, une place bornée d'arbres....

Cette brochure peut être obtenue gratuitement à l'adresse sus-mentionnée.

L.P.

Avis à nos lecteurs.

a. L'abondance des matières nous impose le report à plus tard de plusieurs articles. Nous nous en voudrions de ne pas mentionner un nouvel et jeune auteur qui s'attache à la musique, domaine inexploré à ce jour dans notre bulletin: Jean-Michel GREGOIRE: " Adrien-François Servais à Spa "

Le même motif nous fait surseoir à la rubrique "Courrier des lecteurs ".

b. L'étude de Mr et Mme LOMBAERDE dont la parution débute en page 157 devait s'accompagner d'un plan de 1809 retrouvé tardivement. Ses dimensions de 1m x 0,7m et sa polychromie délavée impose un retravail en format réduit et, autant que possible, en noir et blanc; c'eut été impossible pour l'actuel bulletin.

Nous prions les auteurs et les lecteurs d'excuser le report de la parution au mois de mars.

M.R.